



Hebdomadaire
Paraît le vendredi
N° 2420
19 décembre 2014
1,20 € • DOM: 1,80 €



Prolétaires de tous les pays, unissons-nous!

Lutte

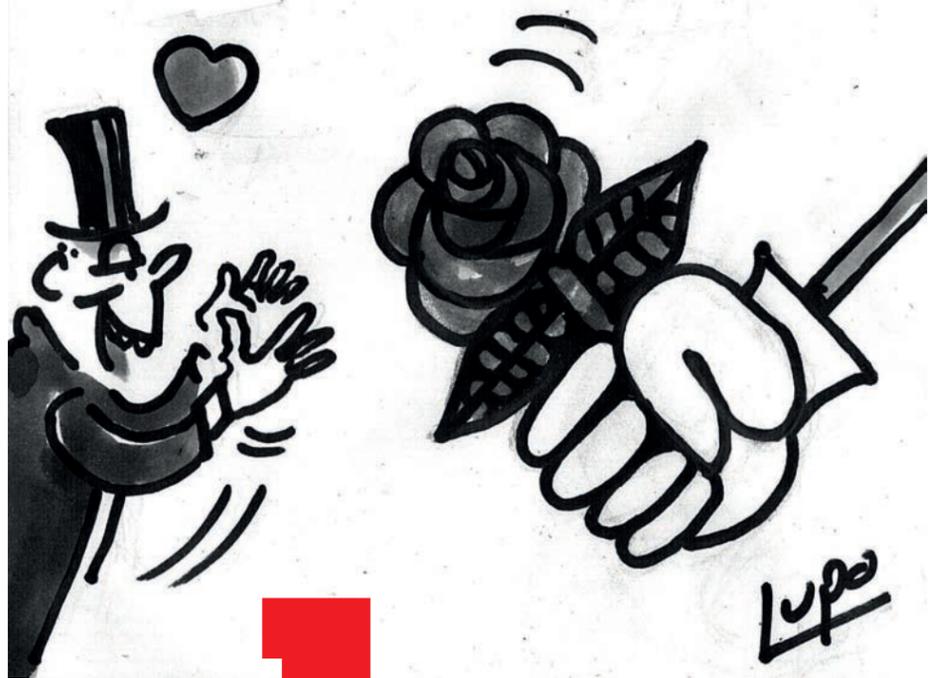
OUVRIÈRE

UNION COMMUNISTE (trotskyste)

**Le journal
d'Arlette Laguiller**

Loi Macron

tout



pour les

patrons

**Travail
du dimanche**

**L'arnaque
du patronat**

page 4

**Les retraites
complémentaires**

**sous
la menace**

page 12

**Belgique,
Irlande, Italie**

**Grèves
et mobilisations**

pages 8 et 9

Loi Macron : tout pour les patrons

« Une loi pour la croissance et l'activité », voilà comment Valls et Hollande présentent la loi Macron. Ils n'ont décidément pas peur du ridicule. Ni l'ouverture de lignes de car nationales ni la libéralisation des professions d'avocat ou de notaire ne relanceront l'économie. Quant à vendre plus aux touristes le dimanche, cela fera surtout le bonheur de quelques grands magasins.

Plus cynique encore, ils vendent la loi Macron comme une « loi de progrès et de liberté ». Cette loi programme la quasi-disparition des inspecteurs du travail. Elle « simplifie » encore les procédures de licenciements collectifs, ce qui signifie que les travailleurs auront moins de droits, moins de recours, moins de temps pour défendre leurs intérêts. Et le gouvernement prétendument socialiste ose parler de progrès !

Au prétexte de réduire les délais d'attente aux Prud'hommes, la loi prévoit de renforcer le rôle des juges professionnels au détriment des conseillers prudhommaux, suspectés d'être trop favorables aux salariés puisque, dans 60 % des cas, ils leur donnent raison. Ce sera certainement un progrès pour le patronat, pas pour les travailleurs !

Après les reculs imposés par la réforme des retraites, après la loi sur la flexibilité qui a donné les coudées franches au patronat dans les entreprises, après les cadeaux du pacte de responsabilité que nous paierons tous, le gouvernement continue de démolir les droits des travailleurs les uns après les autres.

Le travail du dimanche en est le symbole. Oui, dans le contexte actuel, la banalisation du travail du dimanche est un recul pour les travailleurs. Le gouvernement assure qu'il respectera la liberté de chacun, car le travail du dimanche se fera au volontariat. Seuls de fieffés hypocrites peuvent parler ainsi.

Comment une employée de magasin craignant pour son emploi peut-elle dire non à son patron ? Comment dire, dans un entretien d'embauche, qu'on ne veut pas travailler le dimanche ? Et comment refuser, là où une compensation existe, 100 ou 200 euros de plus, quand on n'arrive pas à boucler ses fins de mois ?

Non, le travail du dimanche n'a rien d'un choix libre. Les salariés concernés y sont forcés par la nécessité comme par la pression patronale et, pour eux, ce sera une contrainte, un sacrifice de plus.

Le gouvernement prétend imposer une compensation systématique au travail du dimanche. C'est encore à voir, car la loi n'oblige pas à ce qu'elle soit financière. Les employeurs auront toute latitude pour ne pas majorer le travail dominical, surtout une fois qu'il sera banalisé.

Le travail du dimanche est très demandé par les étudiants, nous dit-on. Mais ce n'est pas par plaisir que certains étudiants passent leur dimanche à travailler chez McDo, c'est faute d'une bourse d'études suffisante.

Présenter comme une « liberté » ce qui n'est qu'un choix imposé aux exploités et aux plus pauvres fait partie depuis toujours de la propagande patronale. Au prétexte que des salariés l'acceptent, le patronat veut pouvoir faire travailler les salariés 24 heures sur 24, sept jours sur sept, au gré de ses intérêts bien sûr.

Aujourd'hui, le gouvernement accède aux désirs patronaux sur le travail du dimanche ; mais demain, à quoi s'attaquera-t-il ? Au nombre de jours de congés ? Au CDI ? Aux délégués du personnel ? Au smic ? Nombre de patrons se permettent aujourd'hui, au prétexte de la crise, d'imposer des baisses de salaire ; demain, ils demanderont au gouvernement de revenir aux 39 heures payées 35.

Le gouvernement et les médias veulent faire pleurer dans les chaumières avec les prétendues difficultés patronales. Même quand il est question du compte pénibilité, ce sont les patrons qu'ils veulent faire plaindre. À les entendre, ce n'est plus le port de charges lourdes, les gestes mille fois répétés, le travail dans le froid ou de nuit qui est pénible, c'est le travail harassant qui consiste à répertorier tout cela sur une feuille !

C'est le monde à l'envers. Et il n'y a aucune raison que les attaques patronales s'arrêtent là.

Les « verrous », les « carcans », que patronat et gouvernement dénoncent d'une même voix, sont des droits et des protections pour les travailleurs.

La lutte de classe a ses lois : quand les exploités réclament « plus de droits » cela en signifie moins pour les exploités. Mais une des lois de la lutte de classe, c'est aussi que les exploités ne peuvent pas tirer indéfiniment sur la corde.

Les travailleurs ne se laisseront pas renvoyer à la condition ouvrière du 19^e siècle. Ils se sont battus pour en sortir, ils se battront pour ne pas y retourner.

Au sommaire

LEUR SOCIÉTÉ					
Lepaon	3	Le Pen, le PS et la torture	7	Sanofi Quetigny	15
Travailler plus	4	Handicap	7	SeaFrance	15
Travail du dimanche	4	Complémentaires	12	DANS LE MONDE	
Carrefour - Vénissieux	4	Retraités	12	Italie, journée de grève	8
Loi Macron	5	Médecine du travail	12	Mafia romaine	8
Baisse des salaires	5	Péages autoroutiers	13	Belgique	9
Notaires, avocats, huissiers	5	Pass navigo	13	République d'Irlande	9
Assurances	5	Ecomouv'	13	Turquie	10
Plan de rénovation urbaine	6	La vérité des prix	13	Plan Juncker	10
Zones franches	6	Équipementiers équipés	13	Luxembourg	10
Logement	6	ENTREPRISES		Brésil	16
Veolia, à vau-l'eau	6	Rhodia, groupe Solvay	14	Lima	16
Procès Xynthia	6	Solvay - Besançon	14	IL Y A 70 ANS	
Hollande et immigration	7	Rhodia - Pont-de-Claix	14	13 décembre 1944 :	
Droit d'asile	7	Arc international		le gouvernement nationalisait	
		Pas-de-Calais	14	les mines du Nord	
				et du Pas-de-Calais	11

Lutte Ouvrière dans les kiosques

Notre journal est de nouveau disponible chez les marchands de journaux, distribué par les Messageries lyonnaises de presse (MLP).

Les idées que nous défendons doivent pouvoir entrer en contact avec un plus large public. C'est pourquoi nous comptons sur tous nos amis, militants et sympathisants ou lecteurs occasionnels. Ils peuvent intervenir auprès des marchands de journaux qu'ils connaissent, pour que ceux-ci affichent notre journal, et les en remercier, non seulement en leur achetant *Lutte Ouvrière* mais en les privilégiant pour leurs autres achats de presse. Ils peuvent aussi nous signaler les points de vente où *Lutte Ouvrière* n'apparaît pas, mais où ils pensent que ce serait souhaitable. Sur le site Internet de *Lutte Ouvrière* (rubrique « dans les kiosques ») on peut désormais trouver la liste des points de vente où notre journal est disponible.

Merci à tous nos lecteurs de faire mieux connaître *Lutte Ouvrière*.

CGT: Lepaon jusqu'à quand ?

Après l'appel de la fédération des services publics CGT exigeant la démission de Lepaon « dans les plus brefs délais », après celui de la fédération de la santé et l'intervention dans L'Humanité de Georges Ségué, secrétaire général de la CGT de 1967 à 1982, souhaitant « une solution d'urgence », la contestation contre Lepaon est montée d'un cran. Les dirigeants des fédérations et d'unions départementales CGT, réunis lundi 15 décembre au siège de la centrale, ont enfoncé le clou en demandant très majoritairement son départ. Les jours de Lepaon à la tête de la CGT semblent comptés.

Ce sera un soulagement pour nombre de syndiqués qui se sont sentis trahis et salis par son comportement. Et comment ne pas l'être? Exiger, tel un cadre supérieur d'une grande entreprise, un logement dans les beaux quartiers, un bureau dernier cri et une indemnité « parachute », tout cela payé avec les cotisations des syndiqués, est indigne de quelqu'un qui prétend représenter les intérêts des travailleurs.

Mais la possible éviction de Lepaon ne transformera pas l'appareil CGT, et encore moins sa politique. Lepaon n'est pas le seul dans son genre. Tous les militants de base ont eu besoin de la presse pour découvrir les petits privilèges octroyés à Lepaon, mais les autres dirigeants de la CGT, eux, les avaient sous les yeux, et les ont même peut-être approuvés.

Le trésorier de la CGT, qui s'était défendu en expliquant « On n'a pas osé le loger à Aubervilliers ou à Clichy », craignant qu'il soit « trop dépaysé dans de telles banlieues », a été démissionné. Mais ses paroles sont révélatrices de la façon de vivre et de penser d'une couche de bureaucrates,

coupés depuis longtemps des travailleurs et de leurs conditions de vie. Autant dire que le remplacement de Lepaon par un autre ne mettra pas fin à ce genre de mœurs. Quant à espérer que cela permettra à la CGT de redresser sa politique, ce serait s'illusionner.

Les sommets des appareils syndicaux sont mille fois plus proches du patronat et des cabinets gouvernementaux que des travailleurs du rang. C'est vrai pour la CGT, comme pour tous les autres syndicats, de la CFDT à la CGC en passant par FO.

Conseil économique et social, commissions ministérielles, organismes paritaires: les organisations syndicales se sont intégrées depuis fort longtemps dans les institutions. Elles y ont acquis des responsabilités, y entretiennent toute une couche de permanents et de bureaucrates qui sont en contact quasi journalier avec les représentants du patronat et de l'État, si bien que, dans leur fonctionnement, les syndicats s'appuient sur des dirigeants plus préoccupés de leur propre sort que de celui des travailleurs qu'ils sont censés représenter.

Habités à diriger en dehors de tout contrôle des travailleurs et même des syndiqués, ils n'ont aucune envie de leur rendre des comptes, aucune envie de les associer aux décisions. Et tout ce monde-là s'accommode parfaitement de l'ordre établi.

Au-delà de telle ou telle personnalité, c'est cette intégration des syndicats qui les conduit tout naturellement à la collaboration de classe et au suivisme vis-à-vis des gouvernements, à commencer par ceux qui se disent de gauche. Au lieu de compter sur les travailleurs, sur leur conscience de classe et leur combativité, les dirigeants des organisations ouvrières les trompent en jouant le jeu du « dialogue social » et en faisant croire à la bonne volonté gouvernementale.

À chaque fois que les travailleurs se sont mobilisés massivement et auraient pu ébranler l'ordre bourgeois, que ce soit lors des grèves de Juin 1936 ou encore en Mai 68, les directions syndicales, et en premier lieu la CGT, car c'était elle qui avait le crédit auprès des travailleurs, ont rendu un fier service aux défenseurs de l'ordre. Elles ont canalisé le mouvement, en le laissant sans perspectives avant de l'arrêter.

L'affaire Lepaon ne sera pas l'électrochoc permettant de créer une nouvelle CGT menant une politique plus offensive. Ce sont des fuites internes qui l'ont déclenchée. Ce simple fait montre que le bras de fer qui se joue au sommet de la CGT ne recouvre pas des divergences politiques, mais des rivalités d'appareil étrangères aux intérêts des



travailleurs.

Si de nombreux militants de la CGT sont pour le départ de Lepaon, c'est qu'à leurs yeux il foule aux pieds les valeurs pour lesquelles ils se battent et s'organisent. Mais ils n'ont rien

à attendre des bureaucraties syndicales: tout dépend d'eux-mêmes, de leur capacité à s'organiser, à faire vivre leur syndicat démocratiquement et à contrôler leurs responsables directs.

Lila Vermer

..... Fil rouge

Ridicule

Lors d'un show télévisé, plusieurs élus politiques se sont mis en scène en se déguisant, l'un en médecin urgentiste, un autre en handicapé en fauteuil, d'autres en postier ou en mère de famille à la recherche d'un logement. Selon le réalisateur, il s'agissait pour les politiciens de pouvoir ressentir la vie des « vrais gens ».

Ces élus ont dû penser que leur déguisement et leur mascarade leur permettraient de s'attirer quelques sympathies. Après tout, la comédie, c'est leur métier.

Les riches et leurs « HLM »

On peut s'appeler Chodron de Courcel, être le beau-frère de Chirac, être un ancien dirigeant de grandes entreprises... et vivre en HLM. Mais attention, il ne s'agit pas de n'importe quelle « barre » ou « tour » de banlieue, mais d'un HLM de luxe dans un quartier chic de Paris. Le tout pour un loyer inférieur de moitié au prix du marché.

Ce n'est pas le premier scandale de ce genre. Et ces pòvres riches ont le culot de présenter les travailleurs comme des « assistés » ! Il ne serait que temps de les

virer, et pas seulement de leurs HLM.

Aubry pousse sa carrière

Martine Aubry a déclaré qu'elle était contre le travail du dimanche, prenant la défense des petits commerçants, refusant de voir l'homme réduit à sa « dimension de consommateur ».

Aubry cherche à se positionner comme l'une des possibles porte-voix des frondeurs. Il est vrai que la concurrence est féroce et que, si elle entend se placer dans la course aux ambitions, elle a intérêt à ne pas se laisser distancer.

Le PS en manque d'adhésion

Jean-Christophe Cambadélis, premier secrétaire du PS, a indiqué qu'il visait 500 000 adhérents d'ici 2017. Il a critiqué la pratique actuelle d'adhésion, la jugeant trop complexe et décourageante. Une réflexion sur une baisse de la cotisation, qu'il appelle le prix d'adhésion, va donc être menée.

Mais, au vu du discrédit actuel du gouvernement, pour trouver de nouveaux adhérents, le PS devrait songer à les payer ! Même pas sûr que cela marche, au rythme où vont les choses...

Versez à la souscription de Lutte Ouvrière

Pour financer ses activités dans la période qui vient, Lutte Ouvrière ne peut compter que sur ses militants, ses sympathisants, sur tous ceux qui partagent avec nous la conviction qu'il faut mettre fin à l'organisation sociale actuelle basée sur l'exploitation, le profit privé et la concurrence. C'est à eux que nous faisons appel aujourd'hui pour verser à notre souscription.

Merci d'adresser vos dons par chèque libellé à l'ordre de : Association de financement du parti Lutte Ouvrière, en les envoyant à l'adresse suivante : Lutte Ouvrière, BP 233, 75865 Paris Cedex 18.

Merci aussi de nous indiquer lisiblement vos nom, prénom et adresse pour nous permettre l'envoi du reçu fiscal auquel ce don donnera droit.

En effet, les dons à un parti politique, plafonnés par la loi à 7 500 € par an, donnent droit à une réduction d'impôt par la proportion de 66 % de ce don et dans la limite de 20 % du revenu imposable. Ainsi un don de 300 € donnera droit à une réduction d'impôt de 200 €, à condition que l'impôt sur le revenu dépasse cette somme.

L'association de financement du parti Lutte Ouvrière a été agréée le 30 novembre 2009. Elle est seule habilitée à recueillir les dons de personnes identifiées. Les dons d'une personne physique à un parti politique sont plafonnés à 7 500 € par an. Tout don supérieur à 150 € doit être versé par chèque. Seuls les dons versés par chèque ouvrent droit à la réduction fiscale prévue par la loi.

Travailler plus ou simplement pouvoir travailler ?

L'offensive gouvernementale en faveur du travail le dimanche donne l'occasion à des représentants de la bourgeoisie, politiciens, experts, économistes, de reprendre une campagne sur la prétendue nécessité de « remettre les Français au travail ».

À les entendre, l'économie ne pourra sortir de la crise que si plus de gens travaillent, et travaillent plus. Mais ils ne réclament pas pour autant la fin des licenciements et des suppressions d'emplois qui jettent dans le chômage des

salariés qui travaillaient auparavant. Le patronat veut pouvoir en même temps licencier et reprocher de ne pas travailler.

Le Medef exige en permanence que le moindre obstacle à l'allongement du temps de travail soit

supprimé. Ce que des politiciens bien intentionnés traduisent par la « fin des 35 heures », mais pas la fin des milliards d'exonération de cotisations sociales aux entreprises qui vont avec. Ils savent pourtant que la moyenne hebdomadaire réelle est de 38 heures de travail, mais ils voudraient que les heures supplémentaires ne donnent pas lieu à majoration. Leur rêve serait de faire trimer les salariés

39 heures payées 35.

Cette campagne stigmatise l'ensemble du monde du travail, qui à les entendre aurait besoin qu'on rogne encore ses droits, comme celui de se reposer le dimanche, pour le forcer à accepter un emploi. Comme si des millions de chômeurs ne cherchaient pas du travail tous les jours, comme si nombre de travailleurs aux revenus trop faibles n'enchaînaient pas deux boulots,

totalisant 60 à 70 heures de travail hebdomadaire, comme si des retraités n'étaient pas obligés de retravailler pour survivre.

Les parasites ne sont ni les salariés privés d'emploi, ni ceux qui veulent résister à une exploitation sans limite. Ce sont les patrons, qui veulent supprimer toujours plus de droits acquis par les travailleurs.

Lucien Déroit

Travail du dimanche : une arnaque pour les travailleurs

La nouvelle loi Macron prévoit, pour tous les commerces, de permettre l'ouverture d'un maximum de douze dimanches par an, au lieu de cinq actuellement. Avec la nouvelle loi, l'autorisation d'ouverture par le maire de la commune concernée ne sera plus nécessaire pour cinq, voire sept de ces dimanches.

Ce sont les principaux groupes de la grande distribution qui vont bénéficier de ces ouvertures supplémentaires, eux qui comptent de grandes fortunes, avec en tête Bernard Arnault (Carrefour et LVMH) et Gérard Mulliez (Auchan), mais aussi tous les propriétaires des autres groupes du commerce comme Casino, Castorama, Bricorama, etc. Ces grands groupes ont déjà bénéficié des largesses gouvernementales. Avec le CICE et maintenant le Pacte de compétitivité, créés au nom de la défense de l'emploi, le patronat de la grande distribution, pourtant non soumis à la concurrence étrangère, empoche de véritables fortunes. Par exemple Carrefour, numéro 1 français de la grande distribution, en tant que plus gros employeur privé, est aussi le premier bénéficiaire privé du CICE, avec 75 millions d'euros en 2013, et une prévision de 126 millions pour 2014. Et cela sans bien sûr créer d'emplois.

La loi actuelle permet déjà à tous les magasins à prédominance alimentaire (les hypermarchés en font partie) d'ouvrir tous les dimanches matin jusqu'à 13 heures, sans aucune contrepartie pour les employés si le jour de repos est donné le lundi, et avec une majoration salariale de seulement 20 % si ce n'est pas le cas. Par ailleurs, tous les commerces qui sont classés dans des zones touristiques et dans les villes de plus d'un million d'habitants où ont été définis des Périmètres d'usage de consommation exceptionnels (PUCE), Paris, Lille et Aix-Marseille, peuvent déjà

ouvrir tous les dimanches de l'année, sans aucune compensation financière obligatoire. La loi Macron, telle qu'elle est pensée, généralisera donc ces situations où les salariés du commerce travailleront le dimanche, le matin comme l'après-midi si nécessaire, avec peu voire pas du tout de contreparties.

Pour les employés des grandes surfaces, les ouvertures dominicales supplémentaires seront surtout synonymes de charge de travail accrue. C'est en fait le personnel en place, celui qui travaille tous les jours de la semaine, qui sera encore plus sollicité pour remplir les rayons le samedi soir, et pour les ranger et les re-remplir le lundi matin, sans bien sûr bénéficier des majorations éventuelles du dimanche.

Quant à la clause de « volontariat » censée s'appliquer, personne ne peut être dupe. Si la direction d'une grande surface ne trouve pas assez de « volontaires », elle a les moyens de « désigner » les volontaires qu'il lui faut, soit parce que le contrat de travail le prévoit, soit en usant de moyens de pression divers.

Par ailleurs, les employés des commerces situés dans les galeries marchandes autour des hypermarchés, et qui seront tenus d'ouvrir eux aussi, n'auront eux pas le choix.

Le travail du dimanche devrait rester exceptionnel et réservé aux secteurs répondant à une réelle nécessité. Mais la seule nécessité que connaissent les capitalistes, c'est de remplir leur coffre-fort.

Correspondant LO



Carrefour – Vénissieux : contraint à l'annulation des Hyper nocturnes

Dans le contexte de la campagne du gouvernement et du patronat pour banaliser le travail du dimanche et de nuit dans le commerce, Carrefour a annoncé une opération baptisée Hyper nocturnes, qui consiste en l'ouverture jusqu'à 23h de 162 de ses hypermarchés le vendredi 19 décembre.

Ni les conséquences sur la santé, la sécurité et la vie personnelle des travailleurs, ni la récente jurisprudence de la Cour de cassation, rappelant que l'activité de commerce alimentaire n'exige pas de recourir au travail de nuit, même occasionnel, ne pèsent lourd face à la volonté du groupe de grappiller quelques bribes de chiffre d'affaires sur ses concurrents.

À Carrefour Vénissieux, qui ouvre déjà habituellement jusqu'à 22 h en semaine et trois dimanches en décembre, la direction faisait miroiter un « rêve américain ». Mais les représentants syndicaux du personnel ont profité du fait

que la direction, dans son arrogance, s'était crue autorisée à passer par-dessus la procédure légale, en ne consultant pas le CE, pour faire annuler cette décision. La direction a dû remballer son projet.

L'annulation de l'opération a été très bien accueillie par les salariés, que ne réjouissait pas la perspective de rentrer chez eux au mieux un peu avant minuit, pour gagner quelque trois euros de plus sur la fiche de paie (soit la majoration de 30 % de cette heure nocturne supplémentaire). La réaction la plus fréquente est : « Bien fait pour leur gueule ! »

Dans le commerce, avec des conditions de travail

difficiles, les salaires sont bas, ce qui permet de trouver des volontaires pour le travail du dimanche majoré. Mais, malgré cela, les salariés ne veulent pas sacrifier leur santé et leur vie personnelle dans la guerre que se livrent les grandes enseignes du commerce pour des parts de marché. Les journées de grève organisées localement dans diverses enseignes contre l'extension du travail dominical et de nuit l'ont d'ailleurs montré.

Le 16 décembre, dans le commerce, une manifestation à Paris et des rassemblements en province étaient organisés par les syndicats, pour s'opposer à la volonté des patrons et du gouvernement, à travers la loi Macron, de lever les entraves à l'exploitation des travailleurs 24 heures sur 24, sept jours sur sept. Une occasion pour les salariés de montrer leur opposition.

Correspondant LO

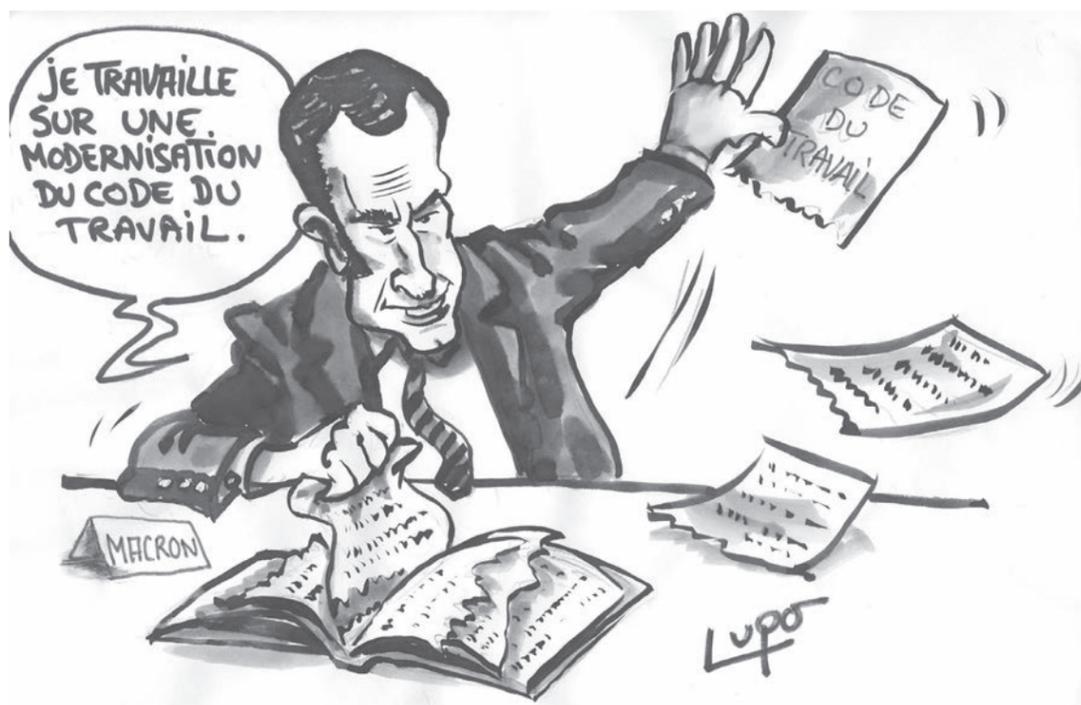
LEUR SOCIÉTÉ

Loi Macron : quand un banquier-ministre s'occupe du droit du travail

Censée « déverrouiller l'activité économique », la loi Macron ne se contente pas de libéraliser le transport par autocar ou de simplifier les conditions d'installation des professions libérales. Elle est une attaque généralisée contre toutes les réglementations du travail. Et cela ne concerne pas seulement le travail du soir et du dimanche, que le gouvernement veut banaliser. En renvoyant les majorations éventuelles à des négociations ultérieures, cela signifie en clair qu'elles n'existeront plus dans la plupart des cas.

Toujours banquier dans l'âme, le ministre de l'Économie s'attaque dans les faits et dans les détails de son projet de loi à bien des domaines du droit du travail. Ce que Macron appelle la modernisation, c'est d'abord faciliter les licenciements, dans la continuité des demandes du Medef qui réclamait il y a peu la suppression

de l'obligation de motiver les licenciements. Dans le projet de loi présenté par le gouvernement, il est proposé que les plans sociaux ne soient plus appréciés au niveau des entreprises, mais des établissements. Il suffira dès lors aux grands groupes de présenter des comptes en déficit dans l'une de leurs filiales pour y supprimer des emplois.



Cela réduira d'autant les possibilités pour les salariés de contester les plans sociaux devant la justice et d'avoir une chance d'être réintégrés, voire même seulement d'arracher de meilleures indemnités de licenciement.

Dans la continuité des déclarations de Hollande du 19 octobre, la loi Macron, qui sera discutée à l'Assemblée à partir de la fin janvier, veut aussi supprimer du droit pénal le délit d'entrave. Un patron qui piétine

les droits syndicaux ne sera plus passible d'une peine de prison, comme c'est encore juridiquement le cas aujourd'hui, mais d'une simple amende: une sanction dérisoire, alors que les patrons ne respectent déjà pas les lois en vigueur.

La loi Macron et ses annexes Mandon et Rebsamen à venir s'attaquent en profondeur à de nombreuses protections dont bénéficient encore les travailleurs: au droit du travail, à la justice du travail,

à la médecine du travail et à l'inspection du travail. Sous prétexte d'efficacité, la loi Macron ne fera qu'accentuer la déréglementation, déjà aggravée avec la loi de sécurisation de l'emploi de juin 2014. D'après le gouvernement socialiste, elle était censée, en assouplissant les licenciements, favoriser les embauches. Depuis son adoption, on compte près de 250 000 chômeurs supplémentaires.

Gilles Boti

Baisse des salaires : même l'Insee le reconnaît

D'après une étude de l'Insee, le salaire net moyen des personnes travaillant dans le privé et dans le public a diminué de 0,4 % en 2012. C'est la première fois que, contrairement aux années précédentes, cet organisme officiel est obligé de reconnaître une baisse des salaires.

D'après l'Insee, le salaire mensuel était, en 2012, en moyenne de 2 870 euros brut et de 2 154 euros net. Mais, d'après la même étude, la moitié des salariés gagnaient moins de

1 730 euros par mois et les 10 % de salariés les moins bien rémunérés percevaient un salaire net mensuel inférieur à 1 184 euros. Autre inégalité que souligne l'Insee, le salaire des femmes reste encore inférieur de 19,2 % à celui des hommes.

En réalité, le recul des revenus de la grande majorité des travailleurs a été bien plus important, ne serait-ce qu'à cause du développement des postes à temps partiel, dont l'Insee indique qu'ils ont

représenté 15 % du volume de travail en 2012. Et c'est sans compter tous ceux qui ne trouvent à travailler que quelques heures ou quelques jours par mois, passant d'un emploi précaire à un autre.

Pour savoir à qui a profité la baisse des revenus des travailleurs, il suffit de rappeler qu'en 2012 les entreprises du CAC 40 ont versé plus de 50 milliards d'euros de dividendes à leurs actionnaires.

Marc Rémy

Notaires, avocats, huissiers : dans la rue, mais pas encore à la rue

Dans son projet de loi « pour l'activité », le ministre de l'Économie Emmanuel Macron envisage aussi de s'en prendre à des professions dites réglementées, comme les notaires, les avocats ou les huissiers. Eux n'attendent pas pour manifester leur mécontentement. Ils l'ont fait le jour même où Macron présentait son projet.

Macron prétend que plus de concurrence dans ces métiers apporterait une baisse des tarifs et... que cela relancerait l'économie. Si l'approfondissement de la crise n'avait pas des conséquences dramatiques, on

rirait de toutes ces solutions, plus dérisoires les unes que les autres, avancées par le gouvernement pour sortir l'économie du marasme.

Sans faire partie de la haute bourgeoisie, ces professionnels dont le gouvernement veut un peu écorner les bénéfices sont incontestablement des privilégiés, même s'ils ne sont que de tout petits parasites en comparaison des grands capitalistes bichonnés par le gouvernement. Mais, attaqués, ils savent réagir, s'unir et même au besoin jouer les défenseurs de l'intérêt général, pour

protéger en réalité leurs petits privilèges.

Un notaire se trouvant à la tête d'une étude de plus de 100 salariés a déclaré que la nouvelle loi signifiait « la disparition programmée de notre droit latin structuré, écrit, focalisé sur la protection des individus, en particulier des plus faibles ». Notaires, avocats, huissiers se posant en défenseurs des opprimés, cela ne manque pas de sel. Mais cela fait surtout ressortir combien les travailleurs auraient, eux aussi, toutes les raisons de se mobiliser pour se défendre.

Pierre Royan

Assurances : les sociétaires passent après les actionnaires

À l'occasion des inondations du Languedoc-Roussillon, les compagnies d'assurances ont fait savoir qu'en 2015 elles augmentent tous leurs tarifs, non seulement les assurances habitation mais aussi auto et santé.

Même si les cambriolages ont diminué, les assureurs mettent en avant les intempéries pour justifier des hausses des assurances habitation qui pourraient atteindre 5 %. Les dirigeants de Swiss assurances vous tireraient des larmes. À les entendre, leurs tarifs étaient vraiment trop bas. Ils prétendent avoir « sous-estimé le poids des climatiques ». Évoquant la grêle de la Pentecôte, ils affirment que de tels événements augmenteront leurs coûts de 50 %.

Au rayon auto, si la plupart des mutuelles gèlent leurs prix, les assureurs, eux, préparent des majorations de 1 et 2,6 %.

Quant aux complémentaires santé, elles poursuivent leur ascension qui variera entre 2 et 3 %. La hausse pourrait atteindre 5 % sur les contrats collectifs.

Les remboursements de la Sécurité sociale ont rendu indispensables les complémentaires santé. Et, avec la progression des frais de santé, certains assureurs en sont à proposer une seconde complémentaire.

Il reste que, si les tarifs des assurances augmentent, les remboursements, eux, demeurent insuffisants. Bien des victimes des intempéries se sont plaints de leur faiblesse lors de précédentes inondations. Mais, pour le patronat des assurances, les difficultés traversées par les assurés passent après la santé financière de leurs actionnaires. Ce n'est pas pour rien que le groupe Axa, par exemple, est l'un des plus gros payeurs de dividendes du pays.

Jacques Fontenoy

LEUR SOCIÉTÉ

Plan de rénovation urbaine : faire plus avec moins ?

Mardi 16 décembre, Hollande est allé dans le Pas-de-Calais à Boulogne-sur-Mer, puis à Lens dans des quartiers populaires, pour lancer le nouveau Programme national de rénovation urbaine (PNRU). Il a fait beaucoup de bruit pour vanter un financement public qui sera au final deux fois plus faible qu'avant.

Entre 2003 et 2013, le premier PNRU avait été doté de 12,35 milliards d'euros. Il avait entraîné au total 47 milliards d'euros d'investissements. Pour ce deuxième programme de rénovation des quartiers populaires, prévu sur la période 2014-2024, le gouvernement envisage d'engager 5 milliards d'euros qui, espère-t-il, tireront environ 20 milliards d'investissements.

Sans parler du fait qu'une partie de ces milliards contribuera plus à alimenter les profits des bétonneurs et autres promoteurs immobiliers qu'à rénover des logements tout en maintenant des loyers abordables. Au regard des besoins, on est de toute façon loin du compte. Sur 1 300 sites reconnus comme prioritaires par le ministère de la Ville lui-même, 200 sites dits « d'intérêt national » recevront 80 % du financement, environ 4 milliards sur dix ans, 200 autres sites dits « d'intérêt

régional » se partageront 850 millions d'euros, et 900 autres ne recevront rien du tout.

Hollande a aussi osé déclarer qu'il voulait « *apporter des services publics, de l'emploi* », en ajoutant : « *Quand on rénove un quartier, les entreprises s'y installent, les commerces aussi.* » Sans doute. Mais il s'est bien gardé d'évoquer les coupes budgétaires de presque 4 milliards d'euros que subiront les collectivités locales dans le budget 2015 et qui, elles, auront des conséquences féroces pour les communes les plus populaires.

Il a enfin dit qu'à ce plan il ajouterait, pour inciter les patrons à s'implanter dans ces quartiers, « *des exonérations de cotisations sociales, des incitations* ». Même derrière des annonces prétendument sociales, même quand elles sont dérisoires par rapport aux besoins, se cachent encore des cadeaux au patronat.

Pierre Royan

Zones franches : l'argent ne fait pas l'emploi

Les zones franches urbaines (ZFU) ont été créées par la droite en 1996, pour attirer, avec des exonérations d'impôt, les entreprises dans des quartiers à fort taux de chômage. Le dispositif, qui devait durer dix ans pour cent ZFU, vient d'être prolongé jusqu'en 2020.

Comme certaines entreprises ont profité de l'aubaine uniquement pour payer moins d'impôt sur les bénéficiaires, le gouvernement a plafonné cette exonération.

Aujourd'hui, l'exonération fiscale est de 50 000 euros par an et par entreprise, au lieu de 100 000 auparavant. Par contre, le gouvernement rajoute 5 000 euros d'exonération par emploi créé. Et, pour qu'une entreprise puisse bénéficier des exonérations, la proportion de salariés résidant dans ces quartiers défavorisés baisse de 50 à 30 %.

Faisant le bilan de dix ans de ZFU, le gouvernement reconnaît l'inefficacité

de cette politique, tout en la prolongeant. En 2013, les ZFU ont coûté aux finances publiques 372 millions d'euros de recettes fiscales non encaissées, pour seulement 5 000 emplois. Cela fait tout de même près de 75 000 euros annuels par emploi : une somme que ne touchent pas les salariés en question, loin de là.

Embaucher directement dans les services publics utiles de ces quartiers, plutôt que d'y supprimer des emplois comme partout ailleurs, l'idée n'est pas venue au gouvernement. C'est pourtant là une des solutions.

Lucien Déroit

Procès Xynthia : furie des éléments, folie de la course au fric

Accusés d'être responsables du drame de la tempête Xynthia, qui fit 29 morts et de nombreux blessés, le 28 février 2010 à La Faute-sur-Mer, une commune du littoral vendéen, le maire de l'époque, son adjointe à l'urbanisme et le fils de celle-ci, un agent immobilier, viennent d'être condamnés à quatre ans, deux ans et un an et demi de prison ferme.

Du procès, il ressort que les mis en cause avaient favorisé, parfois par appât du gain, l'installation de familles dans le piège mortel d'une zone que l'on savait submersible. Mais il ressort aussi que l'État, notamment en matière de délivrance de permis de construire, en sort blanchi.

Les juges affirment en effet qu'il a été « *irréprochable* ». Selon eux, il a été « *impuissant (face) à la malveillance d'élus locaux* », tel ce maire. Comme si, en d'innombrables circonstances, l'État se privait d'imposer sa volonté à des élus locaux,

y compris de communes d'une tout autre envergure que La Faute-sur-Mer!

L'État, tout le monde le sait, en a les moyens. Quant à sa volonté d'agir en matière de risques littoraux, c'est une autre affaire. À cette rubrique du site officiel « *eaufrance* », on lit : « *Les risques littoraux sont aujourd'hui mal connus. Aucun réseau spécifique n'est chargé d'observer ce type de risques, mais ils font l'objet d'études partielles.* »

Pourquoi ces études partielles et, surtout, cette absence d'organismes publics de prévention et de

protection? Serait-ce parce que promoteurs, lotisseurs, constructeurs et agents immobiliers voient le littoral comme un gâteau à se partager? Il y a aussi les propriétaires, qui n'ont nulle envie qu'on classe leur terrain ou leur maison en zone dangereuse: ils ne vaudraient alors plus rien. Et puis il y a ces maires qui veulent attirer de nouveaux venus. Cela apporte des ressources à la commune, au commerce local. Cela accroît aussi le poids du maire dans le monde départemental des élus, des responsables de l'État et des milieux d'affaires locaux.

La pression des flots a fait céder les digues à La Faute. Mais la pression des intérêts financiers n'a pas été moins meurtrière, avec des complicités de fait, dont la Vendée n'a pas la malheureuse exclusivité.

Pierre Laffitte



Logement : seuls les promoteurs sont bien lotis

En matière de logement, le projet de loi Macron prétend « *permettre aux classes moyennes de se loger plus facilement et pour moins cher* ».

La seule mesure vraiment substantielle est la création d'un fonds, ouvert en fait depuis cet été par la filière immobilière de

la Caisse des dépôts, pour aider les Kaufman & Broad, Vinci, Nexity, Cogedim, Bouygues immobilier et autres promoteurs à réaliser des opérations immobilières dont la rentabilité financière est assurée par des loyers supérieurs à ceux des logements sociaux.

Il n'est pas du tout

certain que lesdites classes moyennes y trouvent leur compte, à la différence des gros promoteurs. Quant aux millions de personnes qui ne disposent que du RSA, du smic ou de revenus à peine supérieurs, c'est comme si elles n'existaient pas pour le gouvernement.

Jean Sanday

Veolia : à vau-l'eau

Selon l'Observatoire du service public, un cinquième de l'eau potable se perdrait dans les canalisations avant d'arriver aux usagers, à cause du délabrement du réseau de distribution.

À Toulouse, 10,9 % de l'eau traitée n'arrive

jamais aux robinets, soit près de trois milliards de litres d'eau potable par an. Veolia, chargé de l'exploitation de l'eau depuis 1990, rénove 4 à 5 kilomètres de canalisations par an, sur les 1100 du réseau, et a pour objectif de limiter les pertes... à 10%. Une goutte

d'eau. En revanche, le prix de l'eau, lui, a augmenté deux fois plus vite que l'inflation, et l'action Veolia caracole en tête du CAC 40.

Bref, Veolia est plus efficace pour augmenter ses profits que pour réduire les fuites.

Correspondant LO

Hollande et l'immigration: la gauche toujours aussi hypocrite et lâche!

Lundi 15 décembre, Hollande a fait un discours officiel au musée de l'Immigration à Paris, ouvert il y a sept ans, mais jamais inauguré officiellement depuis. Il en a profité pour prendre la posture de celui qui combat la montée des idées racistes et démagogiques contre les immigrés. Mais il y a loin de la parole aux actes.

Dans son discours, Hollande a voulu rendre hommage « à ces millions de gens, qui sont venus en France, qui y ont donné le meilleur d'eux-mêmes ». Oui, l'histoire de la classe ouvrière, en France comme ailleurs, est l'histoire de millions de travailleurs immigrés. Opprimés dans leur pays d'origine par le colonialisme, exploités dans les métropoles impérialistes, voire enrôlés de force dans les armées pour défendre les intérêts de leurs exploités, ils font partie de la classe ouvrière. Et les politiciens comme Sarkozy ou

Le Pen qui stigmatisent les immigrés cherchent avant tout à affaiblir l'ensemble des travailleurs en les divisant.

Deux ans et demi après son élection, Hollande se dit pour le droit de vote des étrangers, comme Mitterrand en 1981, comme Jospin plus tard. Il avait promis, avant son élection en 2012, d'accorder ce droit élémentaire. Mais, comme ses prédécesseurs, il ne fera rien, tout simplement pour ne pas s'opposer de front à la partie réactionnaire de l'électorat.

Hollande a fait mine de dénoncer les « discours qui



Manifestation contre la loi Sarkozy anti-immigrés en 2006.

instrumentalisent la peur». Mais Valls, le premier, n'apporte-t-il pas de l'eau au moulin des démagogues réactionnaires quand il ose affirmer que les Roms ne sont pas capables de s'intégrer?

Contre les travailleurs immigrés, le gouvernement

Hollande mène la même politique que ses prédécesseurs, avec la démagogie contre les Roms, les mesures de rétention, les expulsions toujours aussi nombreuses.

Le discours de Hollande n'est qu'une posture. Les travailleurs immigrés ne

peuvent en rien compter sur le gouvernement pour se protéger des démagogues de droite et d'extrême droite. C'est dans les luttes collectives que les travailleurs de toutes les origines doivent combattre le racisme et la division.

Marion Ajar

Droit d'asile: une réforme pour expulser plus rapidement

Le projet de réforme du droit d'asile soumis par le gouvernement à l'Assemblée nationale, mardi 9 décembre, serait motivé par un souci de mettre fin à « l'embolie » du système de demande d'asile, selon les termes employés par le ministre de l'Intérieur, Bernard Cazeneuve.

L'an dernier, plus de 60 000 personnes ont déposé un dossier et à peine une sur six a vu sa requête aboutir, faisant de la France un des pays de l'Union européenne ayant la politique la plus restrictive en ce domaine.

Le projet gouvernemental voudrait réduire les délais de traitement des demandes, de deux ans aujourd'hui à neuf mois. Il prévoit la mise en place

d'un « guichet unique » pour le dépôt du dossier de demande, qui se fait aujourd'hui dans des services préfectoraux dont les pratiques diffèrent beaucoup d'un département à l'autre. La réforme se propose aussi d'accélérer les procédures d'examen de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra), qui donne un avis en première instance, et de la

Cour nationale du droit d'asile (CNDA), qui statue en appel après un premier rejet du dossier.

Les associations d'aide aux réfugiés ont exprimé la crainte que la procédure soit surtout plus expéditive. La crainte est certainement fondée car il est peu probable, en ces temps d'austérité budgétaire, que l'Ofpra soit doté des moyens supplémentaires qui seraient indispensables pour que cela ne se fasse pas au détriment des demandeurs d'asile. Ainsi la commission d'appel à laquelle étaient soumis les dossiers rejetés par l'Ofpra, composée aujourd'hui d'un juge et deux assesseurs

(dont un nommé par le haut-commissariat aux réfugiés), serait remplacée par un juge unique. En fait d'amélioration, il y a tout lieu de craindre qu'il s'agisse en fait de la mise en place d'une « machine à débouter et à expulser », pour reprendre le titre d'une tribune signée notamment par la présidente du syndicat de la magistrature et par celui des avocats de France.

D'autres mesures prévues sont choquantes, comme celle qui permettra à l'administration de désigner d'autorité au demandeur son lieu de résidence en fonction des places disponibles. Celles-ci

resteront de toute façon insuffisantes car il n'est prévu que 5 000 constructions nouvelles pour l'année à venir, quand il en faudrait au moins 20 000. Le projet de réforme ne prévoit rien pour permettre aux demandeurs en attente de vivre correctement, puisqu'il leur sera toujours interdit de travailler, ne leur laissant comme seul revenu que l'allocation temporaire d'attente (ATA) qui se monte à 11,35 euros par jour. On est vraiment loin des conditions d'accueil « dans la dignité » évoquées par le ministre de l'Intérieur.

Marc Rémy

Le Pen, le PS et la torture

Un rapport du Sénat américain ayant dénoncé le fait qu'après le 11 septembre 2001 la CIA a usé de la torture sous prétexte de combattre le terrorisme, Marine Le Pen a aussitôt défendu le recours à de telles méthodes, en prétendant que cela peut sauver des vies. Durant la guerre d'Algérie, les tortionnaires français, tel Le Pen père, justifiaient ainsi leurs actes barbares.

Quant à certains dirigeants du Parti socialiste qui se sont dits indignés que Marine Le Pen justifie la torture, ils semblent avoir la mémoire bien courte. Auraient-ils oublié que, quand l'état-major de l'armée française faisait torturer à grande échelle durant la guerre d'Algérie, il avait carte blanche des gouvernants d'alors, dont le socialiste Guy Mollet?

P.L.

Handicap: des paroles et pas d'actes

La troisième conférence nationale du handicap s'est tenue jeudi 11 décembre à l'Élysée en présence de responsables d'associations, d'établissements d'accueil et de représentants du gouvernement, pour faire le bilan de la politique menée dans ce domaine ces trois dernières années. Il n'en est ressorti aucune amélioration réelle.

Si Hollande a annoncé que désormais la conférence aurait lieu chaque année, et non plus tous

les trois ans, comme auparavant, il n'a pas évoqué le fait que les mesures de simplification dans la construction décidées récemment remettaient en cause nombre de dispositions sur l'accessibilité. Ainsi, un arrêté du 8 décembre paru au *Journal officiel* modifie des dispositions du code de la construction et de l'habitation, pour les établissements recevant du public. En particulier, il n'y a plus d'obligation de construire

une rampe fixe, celle-ci pouvant être remplacée par une rampe amovible. La largeur des passages peut être rétrécie et l'accès à un immeuble peut être limité, quand la situation l'exige, à une simple porte de derrière. De plus les ascenseurs ne sont plus obligatoires dès lors que 25 % des prestations se trouvent dans un espace accessible.

Encore un domaine où Hollande sera revenu sur ses promesses.

David Marcil

Italie : une journée de grève réussie

Des centaines de milliers de travailleurs ont manifesté dans les rues, et certainement des millions ont répondu à l'appel à la grève générale lancé vendredi 12 décembre en Italie par les syndicats CGIL et UIL. Des manifestations ont eu lieu dans 54 villes, et elles ont été une démonstration de leur capacité de mobilisation, avant tout pour la CGIL qui est la principale confédération syndicale italienne. Elles ont été aussi et surtout une démonstration, de la part d'une grande partie des travailleurs, de leur conscience de la nécessité de réagir aux attaques du gouvernement Renzi.

Celui-ci vient de faire adopter par le Parlement son Jobs act, une loi par laquelle il entend réformer le marché du travail au pas de charge, en commençant par abolir une série de droits conquis par le passé. Il achève de vider de son contenu l'article 18 du Statut des travailleurs, qui en principe les protégeait des licenciements abusifs en contraignant dans un tel cas l'employeur à les réintégrer. Mais il donne aussi aux patrons des droits de surveillance accrus sur leurs salariés, et la possibilité de faire de la précarité la règle, en instituant un contrat de travail dit « à protection progressive ». Chef-d'œuvre de l'hypocrisie renzienne, il permettra à un patron d'embaucher une personne à l'essai pendant trois ans de suite, en pouvant donc la licencier à tout moment. Ce n'est qu'au bout de cette période que le contrat de

travail deviendrait à durée indéterminée. On imagine qu'en pratique ce serait la fin presque totale des CDI.

Sous prétexte bien entendu de lutter contre le chômage et d'inciter les patrons à embaucher, l'ensemble des mesures du Jobs act consistent en une libéralisation du marché du travail qui donne aux patrons tous les droits. Au point que le dirigeant de la Confindustria, la confédération patronale équivalente italienne du Medef, a pu déclarer que le gouvernement Renzi « réalisait ses rêves ».

De fait, les mesures de Renzi sont presque directement copiées du programme patronal. Elles n'auront d'ailleurs de l'avis général aucun effet sur le chômage et la crise qui continue de s'aggraver. Neuf mois après son installation au gouvernement, assortie de la promesse d'une relance miraculeuse

de l'économie qui découlerait de ses mesures, Renzi et ses boniments ne font d'ailleurs déjà plus illusion. Cela a certainement compté dans la décision de la CGIL d'appeler à la grève du 12 décembre, faisant elle-même suite à une manifestation à Rome le 25 octobre.

Cependant, si les dirigeants de la CGIL sont un peu sortis de l'apathie qui les caractérisait depuis des années, c'est d'abord pour démontrer que le gouvernement Renzi doit compter avec eux. Celui-ci,

en voulant mener ses réformes au pas de charge, a aussi fait savoir aux dirigeants syndicaux qu'il se passerait de leur accord, contrairement à la pratique des gouvernements précédents. Lors de son discours à Turin le 12 décembre, la dirigeante de la CGIL, Susanna Camusso, a voulu répondre à l'arrogance de Renzi, en annonçant qu'elle « ne céderait pas ». Mais elle a aussi voulu lui faire savoir qu'elle est disposée à négocier, pour peu qu'il veuille bien se prêter à quelques compromis.

Et surtout elle s'est bien gardée d'annoncer aux travailleurs, après cette grève générale, quelque initiative que ce soit.

Pourtant, pour faire vraiment reculer Renzi et le patronat sur ce qui est une offensive de grande ampleur contre les droits des travailleurs, il faudra aller au-delà, vers une véritable riposte de l'ensemble de la classe ouvrière. Le 12 décembre, celle-ci a commencé à montrer sa force. Il lui reste maintenant à s'en servir.

André Frys



Une des manifestations du 12 décembre en Italie du sud. Sur la banderole « Pas touche à l'article 18 ».

La sordide Mafia romaine

« Mafia capitale » : c'est le nom donné désormais au scandale qui a éclaté à Rome, en particulier autour des financements et des marchés publics de la municipalité. Un certain nombre de responsables les distribuait, en enrichissant leurs amis et bien sûr en s'enrichissant au passage.

De tels procédés ne sont certes pas pour surprendre en Italie, mais jusqu'à présent, dans la capitale, les faits de corruption étaient restés relativement discrets. Cela ne fait que souligner l'ampleur du phénomène, car c'est bien une véritable mafia qui régnait sur Rome depuis des années, entourée d'un silence complice. Elle avait aussi, comme il se doit, développé des liens de collaboration avec les mafias

plus connues régnant sur d'autres régions, notamment la N'drangheta calabraise.

On apprend par la même occasion que ces délinquants des marchés publics étaient aussi bien souvent des délinquants tout court, issus de la tristement célèbre « bande de la Magliana ». Cette bande criminelle, qui doit son nom à un quartier de Rome, s'est fait connaître dans la capitale dans les années 1970 par ses attaques à

main armée, ses extorsions et ses assassinats. Elle était aussi connue pour ses liens avec l'extrême droite, qui lui valaient des complicités haut placées, tant et si bien qu'un certain nombre d'affaires qui lui sont attribuées n'ont jamais été éclaircies.

Mais, comme il arrive toujours un âge où un truand doit se reconvertir, des hommes de « la Magliana », après quelques années de prison, sont revenus faire carrière auprès des services de la municipalité. Cela a été le cas notamment lorsque la mairie est revenue à Gianni Alemanno, militant du parti néo-fasciste reconverti en parti respectable, avide d'occuper des postes et d'en

faire profiter ses amis, qui semble-t-il le lui rendaient bien.

Comble du sordide, on assiste depuis quelques semaines dans certains quartiers à des manifestations prenant pour cible des foyers d'accueil pour immigrés. Des militants d'extrême droite n'hésitent pas à attiser les flammes de la xénophobie et du racisme au sein de la population de quartiers déshérités, à Rome mais aussi à Milan, en la dressant contre les immigrés, accusés de bénéficier d'aides auxquelles elle n'aurait pas droit. La télévision a montré le même Gianni Alemanno, qui n'est plus maire de Rome mais toujours d'extrême droite,

participant à une de ces manifestations. C'était seulement quelques jours avant que l'on n'apprenne que les hommes de Mafia capitale, qu'il a contribué à placer auprès de la municipalité, s'enrichissaient justement... avec les fonds destinés à financer les foyers d'immigrés. Au moins la moitié en était détournée vers les poches des amis d'Alemanno !

Quoi de mieux, lorsqu'on détourne soi-même des millions d'euros des finances publiques, que de dévier les regards sur des malheureux qui ont dû fuir leur pays et que l'on aide tout au plus à ne pas mourir de faim ?

A. F.

Belgique : succès de la mobilisation

La mobilisation du 15 décembre qui a eu lieu dans toute la Belgique avait été précédée de plusieurs autres. Ainsi, deux mois plus tôt, les trois centrales syndicales belges avaient appelé à une mobilisation de grande ampleur contre la politique du nouveau gouvernement fédéral dont les Partis socialistes étaient exclus.

Cette nouvelle majorité gouvernementale venait d'annoncer de nouvelles mesures d'austérité contre l'ensemble des travailleurs : recul immédiat de plusieurs années de l'âge possible des prépensions, recul progressif de 65 à 67 ans de l'âge de la retraite, non-indexation des salaires et pensions pendant un an, ainsi que de nombreuses autres mesures portant atteinte à la Sécurité sociale et aux services publics.

Une autre manifestation avait également eu lieu le lundi 6 novembre à Bruxelles, suivie de trois autres lundis de grèves tournantes dans les provinces wallonne et flamande. Et enfin, ce fut la grève générale du 15 décembre dans l'ensemble du pays.

Après la manifestation du 6 novembre qui avait entraîné 120 000 personnes, il est bien difficile d'évaluer le nombre de participants aux mobilisations qui ont suivi. Les directions syndicales ont privilégié le blocage de

zones industrielles et commerciales, le blocage de bretelles d'autoroutes et des piquets devant quelques grandes entreprises, par les seuls militants. Tout était fait pour que les travailleurs soient dissuadés de se déplacer, ceux qui auraient voulu travailler... mais aussi les grévistes.

Avec une grande majorité des travailleurs syndiqués et des dizaines de milliers de militants syndicaux mobilisés, le bras de fer des syndicats contre le gouvernement et le patronat est une réussite. Pour les dirigeants syndicaux, notamment Marc Goblet, secrétaire général de la FGTB : « Notre objectif n'est pas de faire tomber le gouvernement mais de relancer la concertation. » Et, a-t-il poursuivi, « si on ne parvient pas à s'entendre, on redéfinira un plan d'action à partir du mois de janvier. La capacité de mobilisation est là. »

Pour le moment, le gouvernement ne semble pas vouloir faire une quelconque concession, même



pas de pure forme. Soutenu par le patronat, le nationaliste flamand Bart De Wever donne le ton : « Il faut éviter d'augmenter la pression fiscale. Si un euro de gain de la taxation sur les plus-values est un euro de moins dans le coût salarial, je suis ouvert à ce débat. » Donc, pas un euro pris dans la poche des fortunés, c'est aux travailleurs et retraités de payer !

Les travailleurs ont montré qu'ils pouvaient se mobiliser, le patronat montre qu'il ne veut pas céder. Alors, il n'y a pas d'autre choix que d'accentuer la mobilisation si l'on refuse que l'avenir soit au chômage, aux bas salaires, aux retraites encore

plus basses, à la Sécu au rabais, aux services publics dégradés.

Que décideront les directions syndicales ? Les travailleurs ne le savent pas, et ce n'est pas à eux que les syndicats s'adressent pour décider de la suite. Pas plus qu'ils ne définissent avec les travailleurs les revendications pour lesquelles ils sont prêts à se mobiliser, à faire grève, à manifester.

Les appareils syndicaux ont aussi leurs propres raisons pour s'opposer au gouvernement fédéral, des ministres ayant évoqué la possibilité de leur enlever la gestion de la distribution des indemnités de chômage.

Mais ce qui intéresse d'abord les travailleurs, c'est la suppression du chômage. C'est aussi l'augmentation des salaires et des pensions, qui ne pourra être imposée que par une mobilisation bien plus forte.

Pour garantir le succès de nouvelles mobilisations, il faut non seulement que les travailleurs soient certains que leurs dirigeants poursuivent les mêmes objectifs qu'eux et qu'ils ne les lâcheront pas en cours de route, comme cela s'est fait si souvent, mais surtout qu'ils puissent décider eux-mêmes de leurs revendications et de leur organisation.

Claude Thiéram

République d'Irlande : contre la taxe sur l'eau

Le 10 décembre, 70 000 à 100 000 manifestants se sont retrouvés dans les rues de la capitale irlandaise Dublin, contre l'introduction d'une taxe sur l'eau. Mais en fait, cette mobilisation fait suite à bien d'autres.

L'eau était gratuite en Irlande depuis qu'en 1977, le parti de la droite nationaliste Fianna Fail avait aboli les impôts locaux, en contrepartie d'une hausse de l'impôt sur le revenu et de l'introduction de la TVA. Dès lors, l'eau et le tout-à-l'égout avaient été financés par une subvention de l'État aux municipalités.

Puis, en 1983, en pleine récession, le parti de la droite « libérale » Fine Gael, allié au Parti travailliste, avait réduit le financement des municipalités tout en les autorisant à réintroduire des impôts locaux. Les protestations avaient été telles dans certaines grandes villes, dont Dublin, que les municipalités avaient renoncé à user de cette possibilité.

Une décennie plus tard, en 1994, Fianna Fail décidait de s'attaquer au bastion de la résistance – Dublin – en tentant d'y imposer une taxe

sur l'eau. Pendant deux ans, les manifestations se succédaient tandis qu'une campagne de refus de paiement paralysait les tribunaux. Finalement, en décembre 1996, les manifestants l'avaient emporté avec l'abandon du projet de taxe sur l'eau.

L'hydre de la taxe sur l'eau refit surface en décembre 2010. Le Fianna Fail, alors au pouvoir, invoqua les exigences du plan européen de sauvetage de l'économie irlandaise. C'était un mensonge éhonté, mais les intentions du pouvoir étaient claires : il s'agissait une fois encore de préparer la privatisation de l'eau.

Deux mois plus tard, le Fianna Fail, discrédité par sa politique d'austérité, était renversé par une coalition Fine Gael-travaillistes. Elle poursuivit la politique engagée. Les services des eaux des 31 collectivités locales du pays,



avec leurs 3 600 salariés, furent centralisés au sein d'une compagnie nationale, Irish Water. En même temps, l'adjudication de l'installation de compteur d'eau dans 1,3 million de foyers suscita bien des scandales. Parmi les bénéficiaires de ce pactole, on vit apparaître InterServe, une société de services appartenant à Denis O'Brien, l'homme le plus riche d'Irlande, compromis avec d'ex-ministres de Fine Gael dans des scandales de pots-de-vin.

Quand on apprit que le coût minimal de la taxe pour un foyer de deux adultes et deux enfants s'établissait à plus de 600 euros par an, le mécontentement général provoqué par la politique anti-ouvrière du gouvernement et la corruption chronique de la classe politique se cristallisa autour de cette taxe. Deux premières journées nationales eurent lieu le 11 octobre, puis le 1^{er} novembre, regroupant entre 80 000 et 150 000 participants. Tant et

si bien qu'à l'issue de cette seconde journée, le Fine Gael préféra lâcher du lest en réduisant de moitié le tarif annoncé – mais en partie par une réduction pour la première année seulement.

À en juger par la mobilisation du 10 décembre, il faut croire que des dizaines de milliers de travailleurs et de jeunes restent déterminés à obtenir l'abolition pure et simple de cette taxe.

François Rouleau

DANS LE MONDE

Turquie : guerre entre la bande d'Erdogan et celle de Gülen

Le dimanche 14 décembre à l'aube, plus de 8 000 policiers ont été mobilisés dans treize villes, dont Istanbul et Ankara, pour une vaste opération visant l'entourage de la confrérie Gülen.

Depuis plusieurs jours, des informations circulaient à propos d'une opération d'envergure contre la confrérie Gülen, évoquant une liste de 400 personnes, dont 150 journalistes, que le gouvernement voulait faire arrêter. Déjà 31 personnes l'auraient été, parmi lesquelles le rédacteur en chef du plus grand quotidien, *Zaman*, ainsi que le directeur d'une grande chaîne de télévision. Ces deux médias appartiennent tous deux à la confrérie Gülen. Des hauts responsables de la police, proches de Gülen, ont également été arrêtés, sous l'accusation de « participation à une entreprise terroriste visant à renverser l'ordre constitutionnel » et de « fomenter un complot contre le parti gouvernemental AKP ». Le Premier ministre Davutoglu a quant à lui déclaré : « Ils ont tenté un coup d'État, ils paieront pour cela. » Coïncidence ? C'est à quelques jours près l'anniversaire du 17 décembre 2013, date à laquelle les gülenistes avaient lancé les opérations judiciaires anticorruption visant les hauts responsables de l'AKP, parmi lesquels quatre ministres et le fils cadet de l'actuel président Erdogan.

Les différents gouvernements AKP se sentent menacés notamment par la confrérie Gülen, secte religieuse qui contrôle une partie de l'appareil d'État (police, magistrature et enseignement privé) et qui a le soutien des grandes puissances, notamment des États-Unis. Les divers gouvernements américains semblent avoir misé de longue date sur la confrérie pour faire pièce à Erdogan et à l'AKP, qui ne tiennent compte ni de l'avis ni des avertissements des États-Unis, que ce soit à propos de l'embargo contre l'Iran ou à propos des politiques de

soutien aux islamistes en Syrie et en Irak.

Pour toutes ces raisons, on assiste depuis le 17 décembre 2013 à des arrestations en cascade des membres de la confrérie Gülen dans tous les milieux, notamment parmi les hauts gradés de la police et de la magistrature. Entre le 17 décembre 2013 et juin 2014, 2 224 magistrats ont été mutés et plus de 6 000 policiers ont été soit mutés, soit remerciés.

En juin 2014, un cran supérieur a été franchi, car il s'est agi d'arrestations directes affectant entre autres d'anciens responsables de la sécurité d'Erdogan. En juillet, 31 officiers de police ont été inculpés pour écoutes illégales et 33 autres dix jours plus tard. Les arrestations se sont ensuite poursuivies, visant entre autres 34 policiers, dont l'ex-patron de l'unité chargée des crimes financiers, à l'origine du scandale de corruption.

Erdogan et son entourage avaient déjà prévenu qu'ils allaient en finir avec la confrérie Gülen et traquer ses membres « jusque dans leurs tanières », les accusant d'être une « structure parallèle utilisée par un pays du sud », à savoir Israël. Puis, dans son discours du 12 décembre, Erdogan a accusé la confrérie d'avoir préparé il y a un an un coup d'État, ajoutant : « Les plans pour m'arrêter étaient prêts. »

Cette guerre entre clans islamo-conservateurs peut sembler hors des préoccupations de la population, et elle l'est, mais elle renforce le côté répressif de l'appareil d'État, qui n'hésitera pas à l'occasion à l'utiliser avec la violence dont il est coutumier contre les classes populaires, et en particulier la classe ouvrière.

Julien Silva

Plan Juncker : quand les capitalistes se défient de leur propre système

Jean-Claude Juncker, le nouveau président de la Commission européenne, a précisé comment il voulait mobiliser 315 milliards en trois ans pour ranimer l'investissement en inspirant confiance aux détenteurs de capitaux. Pourtant, s'il y a une chose rare sur le marché en période de crise, c'est bien la confiance.

En faisant les fonds de tiroirs de l'Union européenne, Juncker a trouvé 16 milliards de dépenses déjà votées et non réalisées. Il va leur adjoindre 5 milliards de garanties de la Banque européenne d'investissement. Ces 21 milliards constitueront un fonds, pompeusement nommé Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS), qui pourra prêter jusqu'à trois fois sa mise, soit 63 milliards. Et Juncker estime que ces prêts de 63 milliards effectués par le FEIS entraîneront cinq fois plus d'investissements privés.

Le tour est joué, nous voilà à 315 milliards.

Mais rien n'est automatique, dans ce plan gigogne. Avec 21 milliards, dont 5 de garanties, Juncker trouvera-t-il des emprunteurs pour 63 milliards ? Et ces 63 milliards en attireront-ils 315 ? À chaque étape, les capitalistes auront-ils confiance ? Aujourd'hui, le fait est qu'ils préfèrent spéculer à court terme qu'investir dans la production.

Juncker évoque de grands projets de coopération entre pays européens en matière d'énergie et de communications, qui n'attireront sans doute guère

les capitaux privés. En lieu et place, il y aura des réalisations plus immédiates, mais sans véritable impact sur l'emploi et sur la croissance. Côté français, par exemple, on parle beaucoup du Roissy Express, cette ligne de chemin de fer qui relierait directement Paris à l'aéroport. Mais elle bénéficierait seulement à une clientèle relativement aisée, et laisserait les transports de la banlieue nord de Paris à leur dégradation.

Des plans pour relancer l'économie des capitalistes, qui n'y croient pas eux-mêmes, c'est tout ce qu'ont à proposer les gouvernements européens. Mais c'est l'« économie » des travailleurs qu'il faut relancer : du travail pour tout le monde, des salaires et des retraites qui permettent de vivre, des services publics qui fonctionnent !

Vincent Gelas



Fisc : le Luxembourg vole au secours des capitalistes fraudeurs

Tout le monde sait que le Luxembourg fait partie des paradis fiscaux offrant à de grandes entreprises ou à de riches particuliers des contrats sur mesure leur permettant de payer très peu d'impôt.

Ces dernières semaines, plusieurs centaines de contrats de ce genre ont été rendus publics par la presse, mettant en cause la responsabilité de l'ex-Premier ministre luxembourgeois Jean-Claude Juncker, aujourd'hui président de la Commission européenne.

Pourtant ce n'est ni Juncker ni le Luxembourg qui sont poursuivis par la justice, mais un employé du cabinet PricewaterhouseCoopers, Antoine Deltour, soupçonné par la justice luxembourgeoise d'avoir

contribué à rendre publics les contrats en question.

Son travail consistant à vérifier les comptes des entreprises, il a ainsi découvert l'ampleur des pratiques fiscales qui permettent à de très riches groupes capitalistes de ne guère payer d'impôt. Et il a été assez écœuré pour démissionner. Avant de quitter son poste, il a photocopié les fameux contrats, facilement accessibles. En 2012, il les a confiés à un journaliste qui préparait une émission de télévision

sur la fraude fiscale.

Pour sa défense, il remarque qu'il n'est pas le seul informateur, puisque des documents auxquels il n'avait pas accès sont apparus. De toute façon, il considère que de telles pratiques doivent être rendues publiques. Mais en cela, évidemment, il remet en cause le secret des affaires.

La moindre des choses serait que ce ne soit pas les fraudeurs qui soient protégés par la loi, mais plutôt ceux que la presse appelle les « donneurs d'alerte », surtout quand ils dénoncent des fraudes ou des pratiques qui nuisent à tous. Mais la société capitaliste ne protège que les riches et les puissants.

Jacques Fontenoy

13 décembre 1944, la nationalisation des mines du Nord et du Pas-de-Calais.

Les nationalisations des houillères du Nord et du Pas-de-Calais furent les premières d'une longue série. Durant les années 1945 et 1946, l'État nationalisa des pans entiers de l'économie, des banques de dépôt aux assurances, en passant par le transport aérien et le secteur de l'énergie. Mais ce n'était nullement pour créer une « véritable démocratie économique et sociale » ou pour évincer les « grandes féodalités » de l'argent, comme l'affirmait le programme du Conseil national de la Résistance (CNR), rédigé quelques mois plus tôt et censé inspirer ces mesures. En menant cette politique, les gouvernements de l'époque entendaient se donner les moyens de remettre sur pied un appareil de production mis à mal par les années de guerre.

Après le débarquement américain en août 1944, précédé de bombardements destructeurs, et les combats ayant entraîné le départ des troupes allemandes, un Gouvernement provisoire de la République française s'était mis en place, en septembre 1944, sous la direction de de Gaulle, l'homme derrière lequel s'étaient unifiés les mouvements de la Résistance, dont ceux organisés par le Parti communiste.

Tout le crédit que ses militants avaient gagné auprès de la population était mis au service de de Gaulle et de son entreprise de restauration de l'autorité de l'État. Pour faire accepter à la population la continuité de l'appareil d'État, c'est-à-dire le fait que sa haute administration et ses corps de répression, qui avaient œuvré sous les ordres de Pétain, puissent continuer à le faire sous de Gaulle, le Parti communiste fut admis au gouvernement.

Dans le même temps où cette transition politique s'effectuait, la principale préoccupation fut la reconstruction de l'économie, victime des ravages de la guerre. La bourgeoisie française ne pouvait ni ne voulait assumer les investissements nécessaires. Pour suppléer sa carence, la nécessité d'une intervention massive de l'État dans l'économie s'imposait et faisait la quasi-unanimité du personnel politique de la bourgeoisie.

Nationalisation et indemnités

Dans le secteur déterminant de la production de charbon, principale source d'énergie à l'époque, la situation était particulièrement critique. Si en 1938 la production nationale de houille était de 48 millions

de tonnes, elle était tombée à 30 millions en 1944. L'équipement et l'outillage des mines étaient très vétustes car les compagnies minières avaient cessé d'investir. Dès septembre 1944, le gouvernement mettait en place un « groupement national » des Houillères du Nord et du Pas-de-Calais, suspendant les présidents et directeurs des 18 compagnies. Le 13 décembre, la nationalisation était annoncée. Les actionnaires furent généreusement indemnisés, puisqu'il fut décidé de leur verser une indemnité qui leur assurerait un revenu supérieur à celui de 1938. Par la suite, ils bénéficièrent d'obligations amortissables sur cinquante ans. Cette nationalisation fut donc une bonne affaire pour les actionnaires des houillères, qui purent ainsi se retirer d'entreprises déficitaires

et aller investir leurs capitaux dans d'autres secteurs plus rentables.

La nationalisation servit à faire accepter aux mineurs des efforts et des sacrifices qu'il aurait été difficile de leur imposer au profit des compagnies privées. Un dirigeant de la CGT pouvait ainsi expliquer, le jour de la mise en place du conseil d'administration des Houillères à Douai : « Les nationalisations ne sont pas encore la mine aux mineurs. C'est un premier pas vers ce rêve de tous les travailleurs. Et lorsque ce rêve sera réalisé, ce sera la mine aux mineurs. » En attendant, il fallait produire et gagner la « bataille du charbon ». « Travailler d'abord, revendiquer ensuite » était le mot d'ordre du moment. Dans toutes les entreprises du pays, les militants communistes, poussés à se transformer en véritables contremaîtres,

encadrèrent les travailleurs, faisant la chasse aux temps morts et muselant toute protestation.

Nationalisation et surexploitation

Dès septembre 1944, dans les mines, la CGT justifia le maintien du salaire au rendement, qu'elle avait combattu auparavant, et l'instauration d'un système de primes à la production. Après la nationalisation, les syndicalistes appelèrent à venir travailler plusieurs dimanches mais, malgré la pression qui visait à culpabiliser le mineur récalcitrant, ces journées supplémentaires furent mal acceptées et peu suivies. Durant la première moitié de l'année 1945, de nombreuses grèves éclatèrent. La CGT tenta de s'y opposer, dénonçant notamment des mineurs comme des « mauvais Français » et exigeant leur renvoi. À partir d'avril, chaque semaine un mouvement éclatait, gagnant parfois des puits voisins.

Le dirigeant communiste Auguste Lecœur, qui fut durant cette période maire de Lens et secrétaire d'État à la Production charbonnière, raconta plus tard dans ses Mémoires comment il devait jouer « le pompier », utilisant invariablement la même méthode : « J'allais directement sur le carreau de la fosse et puis j'invitais les mineurs à venir et à discuter. (...) À la longue, c'étaient les nôtres qui restaient les derniers et, quand je voyais qu'ils avaient la majorité, je faisais voter la reprise du travail. Ça se passait toujours comme ça ! »

Le 21 juillet 1945, Maurice Thorez, secrétaire général du PC, vint s'adresser à des milliers de mineurs à Waziers, cité minière près de Douai. Il y déclara : « Produire, faire du charbon, c'est la forme la plus élevée de votre devoir de classe, de votre devoir de Français. » Dans ce discours, il condamnait ceux qui s'arrêtaient « pour une égratignure », les « paresseux », les jeunes qui quittaient le travail plus

tôt pour aller au bal... Et de conclure : « Je le dis en toute responsabilité, il est impossible d'approuver la moindre grève. »

De nombreux mineurs ne furent pas convaincus par ce discours. En septembre, une nouvelle grève éclata dans le bassin minier, alors même que le ministre socialiste de la Production, Robert Lacoste, accompagné des dirigeants nationaux de la CGT, venait à Lens lancer la campagne des « 100 000 tonnes de charbon par jour ». Après ce dernier mouvement, le nombre de grèves diminua fortement.

Les dirigeants du PC parvinrent à étouffer l'expression du mécontentement des mineurs et à leur faire accepter la course à la productivité. Dans les mines du Nord, les mineurs purent expérimenter la « pelle Maurice Thorez », deux fois plus large que la précédente. Le gouvernement, auquel participaient à partir de novembre 1945 cinq ministres communistes, dont Thorez lui-même, parvint à son objectif : en un an, la production charbonnière fut presque doublée.

Le statut du mineur adopté en 1946 et la Sécurité sociale charbonnière, qui assurait la gratuité des soins, ne compensaient pas la façon dont la santé des mineurs était sacrifiée délibérément. Une étude signée en 1947 par le communiste Lecœur soulignait que « le nombre des accidents du travail en 1945 est le double de celui de 1938. (...) Les pertes de personnel sans possibilités de réparation (tués et invalides permanents) sont de 23% plus élevées en 1946 qu'en 1938. »

Aujourd'hui, une grande partie de la gauche et même de l'extrême gauche continue de se réclamer du programme du CNR et des prétendues « réalisations sociales » de cette période. Comme il y a soixante-dix ans, cette référence ne peut servir qu'à masquer aux yeux des travailleurs une politique favorable aux intérêts de la bourgeoisie.

Marc Rémy



Retraites complémentaires : nouvelles offensives en perspective

Un rapport de la Cour des comptes sur les retraites complémentaires, rendu public le 18 décembre, s'appuie sur les déficits de l'Agirc et de l'Arrco pour pronostiquer une cessation de paiements de l'Agirc à la fin de 2017 et une situation financière difficile pour l'Arrco.

Actuellement, en plus de cotiser pour leur retraite de base à la Sécurité sociale, 18 millions de salariés cotisent au régime complémentaire de l'Arrco. Et 11,8 millions de retraités touchent une pension complémentaire de ce régime. L'Agirc, régime complémentaire spécifique des cadres, concerne, elle, 4 millions de cotisants et 2,7 millions de retraités. D'une manière ou d'une autre, ce sont donc 30 millions de travailleurs en activité ou en retraite qui sont concernés par au moins un de ces deux régimes.

Pour les prétendus experts de la Cour des comptes, les déficits

seraient dus aux générations partant en retraite d'ici 2034 et à l'allongement de l'espérance de vie. Ces générations ont bon dos car, si chaque départ en retraite était compensé par l'embauche d'un jeune ou d'un chômeur, cela ne viderait pas les caisses de retraite. Au contraire de cela, les patrons profitent justement des départs en retraite pour réduire les effectifs. Quant à l'allongement de

l'espérance de vie, qui est l'argument en permanence brandi par tous les gouvernements qui se sont attaqués aux retraites des salariés, il n'est pas recevable,

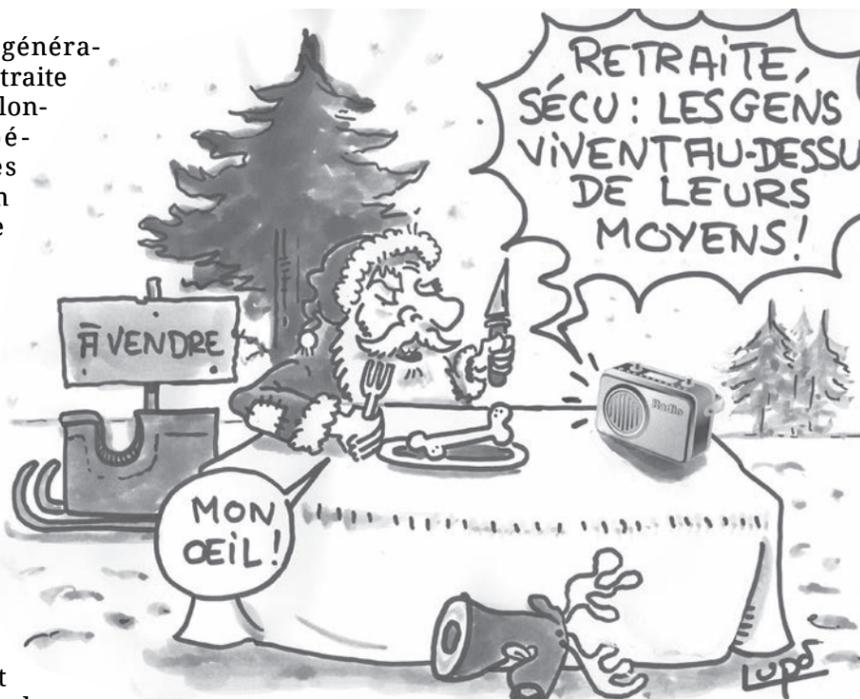
puisque'il n'a pas vraiment augmenté ces dernières années. La raison principale des déficits serait plutôt à rechercher du côté des politiques patronales et

gouvernementales qui, en raison de la crise, ont fait monter le chômage, tiré les salaires vers le bas et donc réduit les cotisations, y compris celles des cadres.

La Cour des comptes, présidée par un socialiste, suggère des « mesures d'urgence » : diminuer le montant des pensions, augmenter le niveau des cotisations ou faire passer l'âge légal pour toucher une retraite complémentaire de 62 ans à 64 ans... ou les trois à la fois!

Cette campagne et les menaces qu'elle brandit concernent tous les travailleurs. Car si, aujourd'hui, l'offensive se concentre sur les régimes complémentaires, demain, les mêmes « experts », avec les mêmes arguments, s'attaqueront au régime général.

Pierre Royan



Retraités, votre dossier est en cours...

Des milliers de nouveaux retraités n'ont toujours pas reçu le paiement de leur retraite par les Carsat (organismes régionaux qui chapeautent la CNAV), plusieurs mois après le dépôt de leur demande. Ces dernières semaines, les témoignages ont afflué sur les difficultés financières de ces personnes.

« Le versement de ma première pension devait tomber début juillet 2014... Cinq mois plus tard, je n'ai toujours rien reçu. » « J'ai pris contact avec la Carsat Centre six mois avant l'échéance. Les premiers échanges se sont bien passés... mais je n'ai toujours rien. Aujourd'hui je n'arrive plus à établir le contact, je tombe toujours sur un répondeur, j'ai envoyé une bonne dizaine de

courriers... sans réponse. » Une ex-cadre de l'Oise a déposé dès janvier un dossier pour un départ à la retraite le 1^{er} avril. Elle a reçu un courrier lui indiquant qu'elle était dans les temps et dans les règles. Depuis, rien. Elle a dû contracter plusieurs crédits, jusqu'à ce que la banque les lui refuse. Les directeurs et responsables des Carsat ont bien

des explications à donner à ces milliers de retards : c'est la faute aux réformes de 2010 et 2012, qui ont provoqué un afflux de demandes, au papy-boom... Les raisons invoquées montrent surtout l'incompétence des directeurs, leur manque de prévoyance et, pire encore, l'aveu qu'ils connaissent à l'avance ce qui allait arriver aux plus démunis : se retrouver sans aucune ressource pendant plusieurs mois. Ce même directeur a même eu le culot de retourner la faute... aux futurs retraités qui n'auraient pas « préparé leur changement de situation ».

C'est un fait, les caisses régionales croulent sous les dossiers et n'arrivent plus à sortir la tête de l'eau. La Carsat de Villeneuve-d'Ascq traite 7000 appels par jour, contre 2200 en temps normal. Début octobre, elle a même fermé les portes de ses agences pendant deux semaines, du 1^{er} au 17 octobre, afin d'accélérer ses dossiers en retard. Son directeur demande aux employés de la caisse des heures supplémentaires. C'est l'ensemble des Carsat qui sont touchées, puisque bon nombre d'entre elles ne répondent plus au téléphone, ni même

aux mails. Et ce n'est pas près de s'arrêter. La CNAV ne voit pas de retour à la normale avant le printemps 2015. Elle a déjà supprimé 750 postes entre 2009 et 2013, et veut en supprimer autant d'ici 2017. Aucune embauche n'est évidemment envisagée. De simples bricolages, des transferts de dossiers d'une caisse à l'autre, sont évoqués. Voilà où mènent les économies sordides sur le fonctionnement de la Sécurité sociale : à mettre à mal la situation des nouveaux retraités. **Bertrand Gordes**

Médecine du travail : le gouvernement cède au Medef

Un projet gouvernemental réduisant la médecine du travail à peau de chagrin a été présenté dans la loi dite « de simplification ». Sous prétexte que la médecine du travail ne remplit plus son rôle, le gouvernement va dans le sens du Medef : les règles en matière de visite médicale et d'inaptitude au travail vont être revues à la baisse, pour offrir, comme le précise le commentaire ministériel « plus de simplicité et de sécurité juridique pour l'employeur ».

D'ailleurs, tout l'argumentaire gouvernemental vaut son pesant de cacahuètes. Vu la pénurie de médecins du travail, la solution miracle sera de confier la visite médicale d'embauche aux médecins

généralistes. Quant aux visites médicales périodiques, prescrites à tous les salariés, qui ont lieu normalement tous les deux ans, la simplification proposée est... de les espacer encore plus : une visite tous

les quatre ans fera l'affaire. Avant 2011, elles étaient annuelles. Les patrons ont encore obtenu plus du gouvernement : les notions d'aptitude et d'inaptitude professionnelles délivrées par les médecins du travail seront rectifiées, afin d'être moins contraignantes pour les employeurs. Le patronat s'est toujours plaint que les avis d'aptitude « avec réserve » les empêchaient de faire ce qu'ils voulaient. Les voilà sur le point d'obtenir satisfaction. Enfin, concernant les jeunes apprentis, la procédure actuelle sur les

travaux dangereux, que le gouvernement juge « lourde et complexe », sera remplacée par un simple régime déclaratif. À juste titre, les syndicats de médecins du travail ont jugé ce projet inacceptable et parlent de régression sociale. C'en est une. Il ne s'agit pas d'embellir l'actuelle médecine du travail avec tous ses défauts, avec des médecins à la fois soumis aux impératifs de l'entreprise et à la défense de la santé des salariés, des visites routinières qui peuvent sembler superflues, des centres qui

repoussent les visites, faute de médecins disponibles. Il n'empêche que la nécessité d'avoir une véritable médecine de prévention dans le domaine du travail est une évidence. Il faudrait davantage de médecins, davantage de visites, davantage de moyens et d'exams. Il faudrait dépister les maladies professionnelles et tirer les conséquences pour chaque pathologie détectée. Le gouvernement s'est engagé dans la voie opposée, celle proposée par le patronat. **B. G.**

Péages autoroutiers : comment les automobilistes seront-ils plumés ?

Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, s'est prononcée pour un « gel des tarifs des péages » en 2015, alors que les sociétés privées concessionnaires des autoroutes réclament des hausses variables selon les tronçons, de 0,57 % en moyenne.

Valls réclame « une remise à plat totale » et 152 députés PS évoquent la possibilité d'un « rachat des contrats de concessions autoroutières ».

Le torchon brûle donc entre les pouvoirs publics et les trois sociétés d'autoroutes (Vinci, Eiffage et Abertis). Mais qu'en sera-t-il ? Le rachat paraît extrêmement peu probable : il en coûterait une cinquantaine de milliards à l'État, alors que la privatisation en 2005, sous Chirac et Villepin, ne lui avait rapporté que 14,8 milliards. D'ailleurs, le texte des 152 députés envisage la

nationalisation comme une simple menace, afin de mettre « l'État en position de force » et de lui donner « de réels moyens de négocier ».

En réalité, l'État aimerait bien obtenir une certaine modération des tarifs et, en échange, il pourrait accorder une prolongation de quelques années de la durée des concessions. Il est question que les sociétés d'autoroutes effectuent des travaux d'amélioration d'un montant de trois milliards d'euros, ce qui contribuerait ainsi à relancer les travaux publics. Et, comme deux des sociétés d'autoroutes, Vinci et Eiffage,

sont aussi des géants du BTP, et qu'elles facturent ou surfacturent les travaux qu'elles font elles-mêmes, cela tombe très bien pour elles.

Les automobilistes verront-ils une modération des tarifs (il n'a jamais été question d'une baisse) ? Rien n'est moins sûr. La décision doit arriver avant le 1^{er} février 2015, date réglementaire des nouveaux tarifs.

Les automobilistes, déjà plumés par l'État en ce qui concerne le montant des taxes sur les carburants, continueront d'être dépouillés par les compagnies d'autoroutes, dont la Cour des comptes a estimé qu'elles empochaient 20 à 24 euros sur 100 versés au péage.

André Victor



Pass navigo : les patrons en profitent aussi

Le président socialiste de la région Île-de-France, Jean-Paul Huchon, et le président patronal de la chambre de commerce et d'industrie ont signé un protocole d'accord pour mettre en place, à partir de la rentrée 2015, un pass navigo valable dans toute l'Île-de-France, au tarif unique de 70 euros. Le gouvernement, par la voix de Manuel Valls, a approuvé ce projet et le soumet au vote du Parlement.

Actuellement le pass navigo, titre de transport valable pour un nombre de voyages illimité dans le mois, a de nombreux tarifs, puisque l'Île-de-France est divisée actuellement en cinq zones. Les tarifs varient de 59 euros par mois, pour voyager à l'intérieur des deux zones les plus excentrées, à 113,20 euros, pour ceux qui doivent se déplacer dans l'ensemble des cinq zones. Dans leur communiqué, les initiateurs du projet insistent sur la simplification, réelle,

et sur les économies pour les usagers. Cela permet à Huchon de parler de « gain de pouvoir d'achat considérable » pour les bénéficiaires des zones les plus lointaines.

En fait, ce ne sera pas vrai pour tout le monde. Tous ceux qui payent aujourd'hui moins que le futur tarif unique débourse- ront nécessairement plus, jusqu'à 121 euros supplémentaires par an.

Quant au financement de ce manque à gagner, il reste flou. La presse a certes

parlé d'une augmentation du versement transport payé par les entreprises de plus de dix salariés, qui serait relevé de 0,13% à Paris et dans les villes de la petite couronne ; mais, en contrepartie, elles auraient obtenu qu'une autre redevance, portant sur la création de bureaux, disparaisse.

Le protocole d'accord entre la région Île-de-France et le patronat précise d'ailleurs que la chambre de commerce et d'industrie, obtient la gestion directe d'une partie des fonds européens. C'est sur le gâteau, le pass navigo à 70 euros bénéficiera également à tous les employeurs, du fait de la diminution de la prise en charge à 50% des frais de transport.

Alors, qui va y gagner le plus ?

Bertrand Gordes

Ecomouv' : les millions pour les actionnaires

La direction d'Ecomouv' annonçait mardi 9 décembre son intention de licencier ses 200 salariés, suite à l'abandon par le gouvernement du dispositif d'écotaxe que l'entreprise était chargée d'appliquer.

Les salariés d'Ecomouv', qui ont déjà manifesté à plusieurs reprises, ont demandé « à l'État d'intervenir dans le plan de sauvegarde de l'emploi » qui doit s'ouvrir mardi 16 décembre. Il faut rappeler que fin novembre, lors d'une rencontre avec une délégation de salariés, François Hollande avait promis « une transition d'un an avec garantie de salaire », promesse bien timide qu'il semble avoir oubliée depuis.

Ecomouv' n'est pas une petite entreprise, mais une filiale à 70% de l'italien Atlantia (ex-Autostrade), où sont également présents les français Thales (11%), SNCF (10%), SFR (6%) et Steria (3%). Les actionnaires avaient pris des assurances

auprès de l'État pour ne rien perdre en cas de rupture du contrat. Ce dernier s'était ainsi engagé à verser la somme de 830 millions à Ecomouv' en dédommagement du marché perdu. Et cette clause, rappelons-le, avait été votée par les députés de droite et la quasi-totalité des députés de gauche.

Hollande et le gouvernement restent aujourd'hui plus que discrets sur le possible versement de ces millions, Ségolène Royal se contentant de dire à ce propos que cette somme serait « à vérifier ».

Dans le contrat qui lie Ecomouv' à l'État, les intérêts des actionnaires d'Ecomouv' ont été soigneusement préservés et garantis, mais pas l'emploi des travailleurs. Ce sont au contraire les revenus des travailleurs qui doivent être garantis. Aux actionnaires et à l'État de payer.

Aline Retesse

Leur vérité des prix

Dès le 1^{er} janvier 2015, sans attendre le futur pass navigo unique, les tarifs des transports parisiens vont fortement augmenter, de 2,9% en moyenne. Mais certains tarifs augmentent encore plus. Le ticket de métro

à l'unité coûtera désormais 1,80 euro au lieu de 1,70 euro (+5,8%). Cette augmentation générale représentera un surcoût de 87,5 millions d'euros pour les usagers de la région parisienne.

Des équipementiers bien équipés

Le gouvernement va prolonger ses aides financières en faveur des équipementiers automobiles. 600 millions d'euros de cadeaux sont prévus pour soutenir des entreprises qui seraient, nous dit-on, en difficulté. Ce n'est visiblement pas le cas de l'un

des principaux équipementiers, Plastic Omnium, dont la valeur boursière a décuplé ces cinq dernières années et dont l'actionnaire principal, la famille Burelle, a vu sa fortune dépasser le milliard d'euros.

Le gouvernement est aux petits soins pour les

actionnaires de l'automobile, fournisseurs et sous-traitants inclus. Ce qui n'empêche pas ce secteur de supprimer des emplois, de geler les salaires et d'augmenter les rythmes de travail.

Rhodia, Groupe Solvay : débrayages pour les salaires

Comme chaque fin d'année, le calendrier social de la direction du groupe chimique Solvay est bien rodé, avec les négociations annuelles obligatoires.

La direction a proposé 0,7% d'augmentation générale avec un talon de 20 euros brut et, pour septembre 2015, au cas où d'hypothétiques résultats seraient atteints, 0,3% avec un talon de 10 euros, plus quelques petits avantages concédés, comme l'augmentation de la prime de vacances ou l'intégration de la totalité de la prime de poste dans le treizième mois. Mais aucun engagement d'embaucher les intérimaires.

Jeudi 11 décembre, à l'annonce de la misère concédée, la CGT a appelé à des débrayages reconductibles sur huit usines du groupe. Le lendemain, cinq sites de production (Saint-Fons Chimie, Saint-Fons Belle-Étoile, La Rochelle, Valence et Salindres) ont prolongé le mouvement

pour le week-end, ce qui a paralysé une grande partie de la production, qui normalement sort en continu sept jours sur sept.

Sur le site de Saint-Fons Belle-Étoile, la grève fut diversement suivie suivant les équipes et les ateliers. Mais sur celui de Saint-Fons Chimie, les trois quarts des ateliers étaient à l'arrêt et aucune production n'est sortie. La direction du site, déjà agacée par un conflit avec les salariés de la chaufferie qui dure depuis trois semaines, a fait pression sur des travailleurs, en lançant des menaces d'arrêt technique en cas de prolongation de la grève.

À Valence, Salindres et La Rochelle, le mouvement s'est prolongé en début de semaine, renforcé lundi

par des débrayages dans les centres de recherche lyonnais comme sur le site de Clamecy.

Pour beaucoup de salariés, ces 20 euros sont interprétés comme une injustice, et même comme du vol, alors que le groupe se porte très bien, augmente ses prévisions de bénéfices pour 2015 et verse chaque année toujours plus de dividendes aux actionnaires, avec 271 millions d'euros versés en 2013 pour un bénéfice de 378 millions d'euros. Le PDG quant à lui s'est augmenté en 2013 de 1000 euros par jour, samedis, dimanches et jours fériés compris.

Dans sa communication, la direction parle sans rire de « *politique salariale motivante* ». D'après le dictionnaire, la définition de motivante c'est « *qui est susceptible de motiver quelqu'un à agir, à réagir* ». Eh bien, c'est réussi.

Correspondant LO

Solvay - Besançon : non à la dictature des actionnaires

Depuis le 1^{er} décembre, à l'appel de la CGT, les salariés de la Société d'archivage moderne (SAM) à Besançon, appartenant au groupe Solvay, protestent contre le fait que leur direction veut vendre le site de Besançon.

Cette vente, entrant dans le cadre des dispositions de l'ANI de janvier 2013 (loi dite de sécurisation de l'emploi), aura pour conséquence la perte de tous leurs acquis, dépendant de la convention collective chimie et des accords d'entreprise dont ils bénéficient aujourd'hui. De plus, ils perdraient leurs délégués du personnel ainsi que les droits syndicaux d'ici trois ans et demi.

Depuis le 1^{er} décembre, la quasi-totalité des salariés du site débrayent deux

heures tous les jours, de 14h à 16h. Mardi 9 décembre, en grève toute la journée, ils ont été renforcés par leurs collègues venus pour la journée de Tavaux, d'Alsace, de Collonges, d'Auberwilliers, du Gard... Ils ont fait masse pour être tous reçus par la direction, aux côtés de laquelle trônaient deux cadres de Mobilitas, la société repreneuse. Un délégué a lu une déclaration réaffirmant leur refus de la vente du site, avec toutes les conséquences inhérentes à cette reprise.

Rien n'est réglé à ce jour, mais les salariés de la SAM continuent leur mouvement jusqu'au 18 décembre. L'incertitude quant à la pérennité de leurs postes demeure, ainsi que la menace de mutations forcées dans d'autres secteurs géographiques.

Les salariés de la SAM, qui ne sont que neuf sur Besançon, gardent toute leur combativité, réconfortés par le soutien de leurs camarades venus nombreux. Ils restent bien déterminés à revendiquer le maintien de la SAM dans le groupe, et une centralisation de l'ensemble des archives Rhodia-Solvay dans leurs locaux.

Correspondant LO

Rhodia - Pont-de-Claix : amiante, victoire des ex-salariés

Vendredi 5 décembre, le conseil de prud'hommes de Grenoble a rendu sa décision concernant l'exposition à l'amiante de 108 anciens salariés de Rhodia, la plate-forme chimique du Pont-de-Claix, dans la banlieue de Grenoble.

Les Prud'hommes ont donc rendu un jugement qui va dans le sens des demandes des anciens salariés, qui ont utilisé

de la bouillie d'amiante jusqu'en 2005, alors que Rhodia avait une dérogation jusqu'en 2001. La société a été condamnée à verser à chaque ancien salarié 13 000 euros au titre du « préjudice d'anxiété et de bouleversement des conditions d'existence », 2 250 euros pour non-respect du contrat de travail, et 500 euros pour les frais de justice. Ce jugement fait

suite à deux autres décisions des Prud'hommes, en faveur de 180 puis de 107 ex-salariés.

Rhodia a un mois pour faire appel de cette décision, ce qu'elle ne manquera pas de faire, comme pour les précédents jugements. Mais cette nouvelle victoire ne peut que renforcer la détermination des travailleurs à faire respecter leurs droits.

Correspondant LO

Arc international - Pas-de-Calais : garantir les emplois et les conditions de travail

Cela fait des mois que la direction d'Arc international déverse des informations aussi alarmistes qu'invérifiables sur la santé économique de l'entreprise : baisse de commandes, endettement du groupe, sureffectifs. Le nouveau PDG choisi par la famille actionnaire a mis plusieurs fers au feu, soi-disant pour « sauver » Arc et l'emploi des 5 600 salariés.

Il y a d'abord eu le « dossier amiante », qui reconnaissait l'exposition de certaines de travailleurs. Cette reconnaissance des dirigeants d'Arc, qui avouaient enfin leurs méfaits, leur aurait permis de réduire les effectifs en s'économisant un plan de licenciements. Mais le « dossier amiante » est toujours bloqué dans les ministères. Les 1 873 travailleurs qui espéraient pouvoir partir à cette occasion n'y croient plus guère, bien qu'ils aient mille fois mérité cette compensation.

Parallèlement au « plan amiante », il y a eu l'épisode du « repreneur ». En réalité, il s'agit pour la famille Durand Ibled, qui possède l'entreprise, de vendre une partie de ses parts. Sur les rangs de ce rachat partiel, il reste Peaked Hill Partners (PHP), qui s'apprête à signer. La presse indique que ce fonds d'investissement s'est créé aux États-Unis, au début de l'été 2014, spécialement pour racheter Arc international. Dans ce fonds, il y aurait « un investisseur américain (pour 15%), un fonds d'investissement international basé à Londres et dirigé par un citoyen russe (pour 60%), ainsi que la participation de la Banque publique d'investissement pour les 25% restants ».

Pour l'instant, on ne sait rien des détails de ce

que la direction appelle une « offre engageante ». On sait surtout que PHP souhaite « apporter plus de souplesse dans l'organisation de l'usine ». Ce qui fait craindre une aggravation des conditions de travail car, lorsqu'un patron parle de souplesse, c'est toujours au détriment des salariés. Quant aux emplois, PHP prévoyait de supprimer 600 emplois de « cols blancs », non directement liés à la production, ce qui ferait 600 chômeurs de plus!

Bref, « l'offre engageante » qui s'est négociée sous les auspices de l'État et dans le dos des travailleurs fait craindre le pire. Pourtant la famille Durand Ibled, qui depuis des mois pleure misère, reste bien classée dans le top 500 des grandes fortunes.

Il n'y a aucune raison que ce soit aux travailleurs de faire les frais de cette réorganisation de l'entreprise. Ce sont les salariés qui ont fait les profits et la fortune de ces parasites qui, en plus d'exploiter des milliers de travailleurs, collectionnent les aides publiques et les réductions de charges.

Aux actionnaires d'assumer, et pas touche aux emplois ni aux conditions de travail!

Correspondant LO



Lors d'une précédente manifestation.

Sanofi – Quetigny : en route pour une septième semaine de grève!

Les travailleurs de Sanofi – Quetigny, près de Dijon, ont entamé lundi 15 décembre leur septième semaine de grève. Ils s'opposent toujours aux conditions du rachat de leur site par Delpharm, un sous-traitant pharmaceutique, et ils luttent pour le maintien de leurs acquis et de leurs emplois.

La sixième semaine a été marquée par un renforcement de la grève, le nombre de grévistes étant repassé de 60 à 90. À cela, il faut ajouter que plusieurs ouvriers ont débrayé quelques heures tous les jours.

La semaine a commencé, lundi, par la visite de deux représentants de la CGT de Sanofi Sisteron, venus avec de l'argent récolté pour soutenir le mouvement. Le lendemain, il y a eu une manifestation organisée contre la venue de Gattaz au palais des congrès de Dijon: des grévistes étaient

présents pour distribuer des tracts appelant à soutenir leur mouvement. Ils se sont fait refouler à l'entrée, mais trois grévistes sont parvenus à contourner le barrage de vigiles et ont réussi à prendre à partie le président du Medef de la Côte-d'Or. Le président, mis sous pression, leur a promis de rencontrer les dirigeants de Sanofi à Paris.

Il y a également eu la venue d'ouvrières représentant le Syndicat démocratique du site de Sanofi à Vitry, avec un soutien financier. Ce geste de solidarité entre travailleurs

a regonflé le moral et a permis de discuter du fait que l'ensemble des travailleurs sont concernés par les attaques patronales et convaincus de la nécessité d'une réponse collective.

Comme à son habitude, la direction a continué ses provocations: des cadres sont venus sur le piquet pour obliger les travailleurs à enlever des banderoles situées à l'entrée du parking, en prétextant que c'était «une agression pour les salariés qui venaient travailler». La réponse des ouvriers ne s'est pas fait attendre: ils sont allés avec les banderoles à l'intérieur de l'usine récupérer leurs colis de Noël (foie gras, bouteille de vin), délivrés traditionnellement par le CE. L'huissier, payé par la direction pour les surveiller, a cherché à les provoquer

en leur disant: «Alors là, pour chercher vos colis, vous n'allez pas chercher France 3.»

Le même jour, la direction a tenté de mettre les grévistes en porte-à-faux en s'appuyant sur un soi-disant «collectif de salariés non grévistes», créé par quelques cadres. Ce collectif a mis en place un référendum portant sur les questions: «Êtes-vous pour ou contre la cession du site à Delpharm?» et «Êtes-vous d'accord avec la signature d'un protocole de fin de conflit?» En réponse, les grévistes ont rédigé le lendemain un tract appelant à l'unité des grévistes et non-grévistes et dénonçant les provocations de la direction.

Finalement, à la fin de cette sixième semaine de grève, la direction n'a rien

eu de plus à proposer que les 20000 euros brut déjà avancés, ainsi que deux jours de congés supplémentaires, et 400 euros de chèques vacances. Les travailleurs ont considéré cette proposition comme étant une insulte et, le samedi, ils organisaient une réunion publique en direction de la population de Quetigny, ce qui leur a permis de mesurer la solidarité que provoque leur mouvement.

Les travailleurs de Sanofi ne croient pas aux belles paroles de ce géant du CAC 40 et ils savent que seul le rapport de force fera plier la direction. C'est avec cet esprit combatif que les travailleurs de Sanofi ont entamé leur septième semaine de lutte.

Correspondant LO

SeaFrance – Calais : condamné une nouvelle fois pour licenciement abusif

Le 11 décembre 2014, le tribunal d'instance de Calais a déclaré que le licenciement, en janvier 2012, de 203 anciens marins de SeaFrance était «sans cause réelle ni sérieuse». Ils percevront des dommages et intérêts allant de 15000 à 50000 euros, suivant leur fonction et leur ancienneté, pour une moyenne de 30500 euros, payés par l'AGS, l'Agence de garantie des salaires.

C'est le troisième plan

de licenciements de SeaFrance que le tribunal reconnaît comme abusif. Suite aux deux précédents plans, les 93 marins licenciés qui poursuivaient leur ancien employeur en justice avaient eux aussi obtenu gain de cause. Bien sûr, ces indemnités ne rendront pas leur emploi aux marins, mais elles leur permettront de tenir un peu plus longtemps.

Face à la direction de SeaFrance, c'est-à-dire de la

SNCF, dont SeaFrance était une filiale à 100%, les marins ont eu raison de ne pas lâcher prise et de défendre leurs droits. Le tribunal a relevé que l'obligation individuelle de reclassement n'avait pas été respectée. C'est ce droit, qui limite un peu l'arbitraire patronal, que le gouvernement aimerait bien assouplir au nom d'une prétendue «simplification» du code du travail.

Correspondant LO



QUI SOMMES-NOUS?

Lutte Ouvrière

Union communiste (trotskyste), membre de l'Union communiste internationaliste

L'Union Communiste (trotskyste) qui publie *Lutte Ouvrière*, sous le nom duquel elle est connue en tant qu'organisation politique, regroupe des militants pour qui communisme et socialisme sont le seul avenir pour l'humanité. Celle-ci est menacée par les crises, l'épuisement des matières premières et des milieux naturels et les guerres dus à l'anarchie de la société actuelle, dont la division en classes sociales repose sur la concurrence économique et l'égoïsme individuel.

Nous sommes convaincus que les travailleurs peuvent remplacer le capitalisme par une société libre, fraternelle et humaine car ils constituent la majorité de la population et n'ont aucun intérêt

personnel au maintien de l'actuelle société. Pour cela ils devront remplacer l'État de la bourgeoisie pour créer un régime où les masses populaires exerceront elles-mêmes le pouvoir en assurant un contrôle démocratique sur tous les rouages du pouvoir économique et politique. Nous disons aussi que les travailleurs n'ont pas de patrie et qu'un peuple qui en opprime un autre ne peut être un peuple libre.

Les militants qui animent ce journal s'affirment trotskystes, du nom du compagnon et continuateur de Lénine, qui a combattu le stalinisme dès son origine et a péri assassiné pour n'avoir jamais cédé.

Bulletin d'abonnement

Je souhaite m'abonner à Lutte Ouvrière Lutte de classe

Nom Prénom.....

Adresse

Code Postal Ville

Ci-joint la somme de :
Chèque à l'ordre de Lutte Ouvrière ou virement postal : CCP 26 274 60 R Paris

Tarif des abonnements	Lutte Ouvrière		Lutte de classe
	6 mois	Un an	Un an
Destination			
France, Outre-mer	18 €	35 €	15 €
Outre-mer avion	25 €	50 €	21 €
Europe, Afrique, proche et Moyen-Orient	30 €	60 €	20 €
USA, Canada	35 €	70 €	22 €
Autre Amérique, Asie, Océanie	43 €	85 €	25 €
Envoi sous pli fermé : tarifs sur demande.			

« Attention, le tarif des abonnements augmentera le 1^{er} janvier 2015. Pensez à vous abonner d'ici là... »

Lutte Ouvrière est éditée par la société Éditions d'Avron – 6, rue Florian 93500 Pantin – Téléphone : 01 48 10 86 20 - SARL au capital de 7 622,45 euros, durée cinquante ans à partir du 1er janvier 1970 – Gérant: Michel Rodinson. Associés: René Marmaros, Isaac Szmulewicz, Jean-Claude Hamon. Directeur de la publication et responsable de la rédaction: Michel Rodinson. – Tirage: 12 000 exemplaires. Impression: Rotos-Press Numeris, 36, boulevard Robert-Schumann 93190 Livry-Gargan. – Commission paritaire des publications n° 1019 C 85576 – ISSN 0024-7650 – Dépôt légal décembre 2014.

Lutte Ouvrière c/o Éditions d'Avron, 6, rue Florian - 93500 Pantin.
Lutte Ouvrière (Île-de-France) c/o Éditions d'Avron, 155, avenue Jean-Lolive - 93500 Pantin. Téléphone : 01 48 10 86 20 – Télécopie : 01 48 10 86 26

Brésil : pour les victimes la vérité, pour les bourreaux l'impunité

Le 10 décembre, la Commission nationale de la vérité a remis à la présidente Dilma Rousseff son rapport sur les crimes de la dictature militaire (1964-1985). Les 3 000 pages du rapport, étayées par 1 121 témoignages, énumèrent les tortures, assassinats, disparitions, enlèvements, viols et persécutions de toute sorte, citent 434 victimes, donnent une liste des responsables de la répression, des lieux d'interrogatoires, des prisons clandestines.

La présidente, elle-même emprisonnée trois ans et torturée, s'est montrée très émue. Mais, alors que le rapport recommandait des poursuites contre les criminels, elle s'est félicitée que le pays « se réconcilie avec lui-même » et a défendu la

loi d'amnistie de 1979, qui a selon elle permis le retour à la démocratie.

Pour Dilma Rousseff comme pour Lula et les présidents civils qui se sont succédé depuis 1985, il n'est pas question de s'en prendre aux militaires et policiers

tortionnaires ou assassins, pas plus qu'à leurs chefs hauts gradés, à leurs complices civils et à leurs commanditaires nationaux et étrangers. Malgré les lois d'amnistie, l'Argentine et le Chili ont jusqu'à un certain point mis en cause, et parfois en prison, leurs dictateurs. Rien de tel au Brésil, où l'armée a constamment fait pression pour défendre son impunité.

En 2010 encore, alors que le pays était condamné par une cour interaméricaine de justice à faire la lumière sur la disparition du journaliste Vladimir Herzog ou la disparition de 70 militants

d'une guérilla maoïste, le tribunal suprême fédéral a soutenu que la loi d'amnistie empêchait de juger tout fait commis pendant le régime militaire. Quant à la Commission nationale de la vérité, elle n'a même pas obtenu que les archives militaires lui soient remises.

Car, même trente à cinquante ans après, l'ouverture des archives et la mise en cause des responsables non seulement ébranleraient les sommets de l'armée et de la police, mais encore démasqueraient nombre de politiciens et d'hommes d'affaires complices. C'est toute la

bourgeoisie brésilienne qui a mis en place la dictature et qui a profité du terrorisme d'État pour s'enrichir et pour imposer à la classe ouvrière le silence, une exploitation renforcée et des bas salaires.

La dictature a légué au régime démocratique actuel un état-major militaire dont les désirs sont des ordres pour les politiciens civils et une police à la détente facile (autour de 2 000 morts chaque année), qui se croit tout permis contre les pauvres, en particulier s'ils sont jeunes et noirs.

Vincent Gelas

À vomir

La séance de remise du rapport a été marquée par un incident. À une députée du Parti des travailleurs (PT) qui se félicitait de la dénonciation des crimes et des viols de la dictature, le député Jair Bolsonaro a répondu qu'il ne la violerait pas, « qu'elle ne le mérite pas, parce qu'elle est très méchante, très laide, pas du tout mon genre ».

Bolsonaro est le plus connu du groupe des défenseurs de l'armée à la Chambre des députés brésilienne. Cet ex-capitaine appartient au Parti progressiste, qui regroupe tout ce qu'il y a de plus

réactionnaire dans le pays et qui par ailleurs est un fidèle appui du gouvernement PT. À ce titre, au début de l'année, il s'en est fallu de peu qu'il ne soit nommé à la tête de la commission des droits de l'homme et des minorités.

Bolsonaro est coutumier de ce genre de dérapage. Défenseur de la dictature, ennemi des Noirs, des homosexuels, antiféministe primaire, c'est ce qu'en Amérique du Sud on appelle un gorille – sauf le respect dû à ces singes anthropoïdes qui sont nos cousins. V.G.



Scène de la dictature militaire.

Conférence climatique de Lima : les discours étaient du réchauffé

Prendre des décisions pour contenir la hausse des températures en dessous de 2°C d'ici la fin du 21^e siècle est une nécessité qui pourrait limiter les catastrophes climatiques à venir. C'était en tout cas l'ambition du sommet climatique qui a réuni pendant deux semaines les diplomates du monde entier à Lima, au Pérou. En vain !

Les États, et surtout les grandes puissances impérialistes, sont tellement rivaux qu'ils sont incapables de dégager des objectifs communs, commandés pourtant par le bon sens. Les effets des émissions de gaz à effet de serre ne s'arrêtent pas aux frontières et bouleversent le climat partout dans le monde. Or, à Lima,

il aura fallu prolonger les négociations pour aboutir à un accord stipulant que... chaque pays déterminera lui-même ses engagements de réduction d'ici 2020 !

La prochaine étape de cet enchaînement de conférences climatiques aura lieu à Paris dans un an. De quoi faire frétiler d'aise François Hollande et Laurent Fabius, rien qu'à l'idée des discours qu'ils pourront prononcer à cette occasion.

Voulant décidément voir l'avenir en rose, Fabius de retour de Lima n'a pas hésité à déclarer que ces conférences « permettent de générer une action universelle et efficace ». Du blabla auquel lui-même ne peut croire.

Lucien Déroit

Rapport sur les tortures de la CIA : les serviteurs zélés de l'impérialisme

La publication, le 12 décembre, du rapport de sénateurs américains dénonçant les tortures commises sur des détenus par la CIA a suscité l'indignation dans le monde entier. Et il y a en effet de quoi être révolté, à la fois par les pratiques de la CIA et par le fait qu'elles ont été couvertes par le gouvernement américain au nom de la « défense du monde libre » !

Ce qu'il était convenu d'appeler des « interrogatoires musclés » contre des prisonniers soupçonnés d'être liés à al-Qaïda ou d'autres mouvances terroristes après les attentats du 11 septembre 2001, s'apparentait bien à de la torture. Les détenus subissaient notamment des simulations de noyade, des privations de sommeil ou restaient des jours entiers entravés dans le noir. Même si certains de ces actes de barbarie avaient fini par être connus, ce n'est qu'en 2009 que des sénateurs démocrates commencèrent à mener une enquête approfondie pour dénoncer les pratiques barbares de la CIA – tout en ne

remettant en cause ni la CIA ni les guerres tout aussi barbares menées par l'impérialisme américain au Moyen-Orient.

Des six millions de documents internes recueillis, ils ont extrait un rapport de 6 000 pages, dont 500 seulement ont été rendues publiques, les informations jugées les plus « sensibles » en ayant été expurgées. Il a toutefois fallu attendre deux ans après son approbation par une commission du Sénat, en 2012, pour que le président Obama autorise sa publication. Le fait que les actes commis par la CIA aient eu lieu en grande partie sous la présidence du républicain Bush n'est

certainement pas étranger à leur dénonciation, mais Obama a tenu à rappeler qu'à l'époque « les gens avaient peur » et qu'il y avait « une énorme pression sur les épaules des forces de sécurité ».

Un coin du voile, mettant en cause la CIA, a été levé avec la publication du rapport. Mais la torture n'est qu'une des formes de la barbarie que l'impérialisme, à commencer par l'impérialisme américain, fait subir aux peuples. Quand les dirigeants des pays les plus puissants mènent une politique terroriste pour maintenir leur domination sur une région du monde, quand leurs armées bombardent des villes, massacrant leurs habitants et obligeant les survivants à fuir la guerre dans le dénuement le plus complet, comment empêcher leurs valets de se conduire en brutes cruelles ?

Marianne Lamiral